

COMPTE RENDU DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: 6-16 SEPTEMBRE 2017

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 13 de la Convention) s'est tenue à Ordos, Mongolie intérieure, Chine, du 6 au 16 septembre 2017. Près de 1 200 participants ont pris part à cette réunion de dix jours qui a adopté 37 décisions portant, notamment sur les points de l'ordre du jour liés à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse, à la neutralité de la dégradation des terres (NDT) et à l'alignement des objectifs de la Convention et des programmes d'action des partis sur les Objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD).

Au cours du segment de haut niveau, tenu les 11 et 12 septembre, les tables rondes ministérielles ont abordé les thèmes de la «Dégradation des terres: un défi pour le développement, la prospérité et la paix»; «La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: l'alerte précoce et au-delà» et «la neutralité de la dégradation des terres: «passer des objectifs à l'action ... qu'est-ce que cela prendra?» Le segment de haut niveau a englobé également des dialogues avec des représentants d'organisations de la société civile (OSC), de gouvernements locaux et du secteur privé.

Les deux organes subsidiaires de la CNULD, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité pour l'examen de la mise en application de la Convention (CEAC) se sont également réunis parallèlement à la Conférence des Parties. Le CST a négocié six décisions pour examen par la COP, portant, notamment, sur la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux, l'amélioration de l'efficacité de l'interface science-politique et la promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des bonnes pratiques et le Centre d'information de la Convention. Le CEAC a également négocié six décisions, pour examen par la COP, portant, notamment, sur: l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies par le biais des programmes d'action nationaux pour la réalisation des objectifs de la Convention à la lumière de l'objectif 15.3 du Programme de développement durable pour l'horizon 2030, la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention, la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, et l'amélioration des procédures de communication des données ainsi que de la qualité et des formats des communications à soumettre à la Conférence des Parties.

Outre l'adoption des décisions du CST et du CEAC, la COP a délibéré et adopté des décisions clés concernant: le Programme de développement durable pour l'horizon 2030 et ses implications pour la CNULD; le futur cadre stratégique de la Convention; la mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional; et l'établissement d'un lien entre les connaissances scientifiques et les processus décisionnels. A travers ces décisions, la COP: a approuvé le cadre conceptuel scientifique de la NDT et demandé aux parties qui travaillent pour

la réalisation de la NDT, d'examiner les orientations fournies dans ce cadre; invite les parties à réaliser des études de cas sur la mise en œuvre de la NDT, à insérer dans une synthèse à soumettre à la COP 14; et demande à l'ISP d'utiliser la synthèse pour l'élaboration d'un rapport sur les enseignements tirés et de collaborer avec d'autres organismes scientifiques. La COP a également lancé le Fonds pour la NDT et les Perspectives territoriales mondiales (PTM).

Les participants ont quitté le Centre international des réunions et expositions d'Ordos, avec en tête les mots de la secrétaire générale de la CNULD, Monique Barbut: «Prenez des mesures audacieuses en faveur de la Convention. Nous avons maintenant un cheminement clair à suivre, axé sur l'action !»

BREF HISTORIQUE DE LA CNULD

La CNULD est la pièce maîtresse des efforts fournis par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides. La Convention a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Elle compte aujourd'hui 195 parties. La CNULD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification, ainsi que l'importance de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). L'élément central de la Convention est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements nationaux, en collaboration avec les institutions des Nations Unies, les donateurs, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG). La

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CNULD	1
Compte rendu de la COP 13	3
Session de Dialogue ouvert avec les OSC	4
La Grande Commission	4
Comité pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention	9
Comité de la Science et de la Technologie	11
Le Segment de haut niveau	13
La Plénière de clôture	15
Brève analyse de la COP 13	17
Réunions à venir	19
Lexique	20

Convention contient quatre annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée du Nord.

Les COP 1 à 12: La COP s'est réunie chaque année durant la période 1997 - 2001. Au cours de ces réunions, les délégués devaient, entre autres: sélectionné Bonn, Allemagne, comme lieu de résidence pour le Secrétariat de la CNULD, et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme l'institution devant administrer le Mécanisme mondial de la Convention (MM), qui travaille avec les pays sur des stratégies de financement pour la gestion durable des terres (GDT); approuvé un protocole d'accord (PA) concernant le MM; ont mis en place un groupe de travail spécial chargé de l'examen et de l'analyse des communications sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; adopté une cinquième annexe régionale pour l'Europe centrale et orientale; ont créé le Comité chargé de l'examen de la mise en application de la Convention (CEAC); et soutenu une proposition du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de retenir la dégradation des sols comme autre domaine de son intervention financière.

La COP 8 s'est réunie à Madrid, Espagne, en 2007, et y a adopté, notamment, une décision concernant le plan stratégique et le cadre décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention («La Stratégie»). Les délégués devaient également demander à l'Unité conjointe d'inspection des Nations unies (UCINU) de procéder à une évaluation du Mécanisme mondial pour présentation à la COP 9. Toutefois, les délégués n'y sont pas parvenus à s'accorder sur le programme-budget, et une session extraordinaire de la COP s'est tenue au siège de l'ONU, à New York, le 26 novembre 2007, pour conclure cet article.

La COP 9 s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine, en 2009. Les délégués s'y sont concentrés sur les éléments demandés par la Stratégie et y ont adopté 36 décisions portant sur des sujets tels que: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CEAC, du CST, du MM et du Secrétariat; l'évaluation du MM par l'UCINU; le mandat du CEAC; les modalités de fonctionnement des mécanismes de coordination régionale; la stratégie de communication; et le programme et budget.

La COP 10 a eu lieu en 2011, dans la ville de Changwon, en République de Corée. Les délégués y ont adopté 40 décisions portant, entre autres, sur la structure de gouvernance du MM, décision à travers laquelle les parties ont convenu que la responsabilité et la représentation juridique du MM soient transférées du FIDA au Secrétariat de la CNULD.

La COP 11 s'est réunie en 2013, à Windhoek, en Namibie. Les délégués y ont adopté 41 décisions portant, entre autres, sur: l'approbation des nouveaux accords concernant la domiciliation du Mécanisme mondial; le démarrage du suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20); l'établissement d'une interface science-politique (ISP) pour renforcer la CNULD en tant qu'autorité mondiale chargée des DDTS et GDT; et l'approbation de l'établissement du Portail de l'échange des connaissances scientifiques (PECS).

La COP 12 s'est réunie en 2015, à Ankara, en Turquie. Les délégués y ont, suite aux délibérations sur les DDTS, adopté 35 décisions portant, notamment, sur la façon d'atteindre l'objectif de la concrétisation de la NDT; et sur la manière d'aligner les objectifs de la CNULD sur les programmes d'action des parties relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) récemment adoptés.

Le CEAC: Le CEAC a tenu, en 2002, à Rome, Italie, sa première session au cours de laquelle les délégués ont examiné les exposés des cinq régions de la CNULD, ainsi que les données concernant les mécanismes financiers soutenant la mise en œuvre de la CNULD et les avis et conseils fournis par le CST et le MM. De 2003 à 2010, le CEAC a abordé un certain nombre de questions, y compris l'examen de la mise en œuvre de la CNULD, ses dispositions institutionnelles et le financement de la mise en œuvre par des institutions et agences multilatérales, l'amélioration des procédures d'établissement et de soumission des communications, la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre et la collaboration avec le FEM. Le CEAC a également examiné: les plans et programmes de travail des organes de la Convention; les indicateurs et le suivi de la Stratégie; les

principes permettant d'améliorer la communication des données; et ont recommandé l'adoption de la proposition d'un système d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) en ligne.

La CEAC 10 (2011) a discuté de l'orientation stratégique des institutions et organes subsidiaires de la Convention, a adopté quatre objectifs opérationnels intéressant l'évaluation de la mise en application de la Convention par rapport aux indicateurs de performance, et a approuvé un processus itératif sur les procédures de communication des données et l'affinement des méthodes d'évaluation et sur la compilation de bonnes pratiques.

La CEAC 11 (2013) a examiné les progrès accomplis dans l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) avec la Stratégie. Les délégués ont également examiné la contribution du Groupe de travail intersessions sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur la "délimitation opérationnelle des zones touchées", et ont pris note de la contribution de la troisième session extraordinaire du CST (CST S-3) sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la mise en application de la Stratégie.

La CEAC 12 (2013) a approuvé 12 décisions portant, notamment, sur: les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention; l'interaction de la CNULD avec le FEM; les plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention; l'évaluation des apports financiers destinés à la mise en œuvre; l'évaluation de la mise en application de la Convention par rapport aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3, et par rapport aux objectifs opérationnels de la Stratégie.

La CEAC 13 (2015) a évalué la mise en application de la Convention par rapport à ses cinq objectifs opérationnels: le plaidoyer, la sensibilisation et la conscientisation; le cadre de mise en place des politiques; la science, la technologie et les savoirs; le renforcement des capacités; et le financement et le transfert de technologie. Le CEAC a également examiné le soutien financier destiné à la mise en œuvre de la Convention, ainsi que la formulation, la révision et la mise en application des programmes d'action, en tenant compte du cadre du développement durable pour l'après-2015.

La CEAC 14 (2015) a élaboré huit décisions portant, entre autres, sur: la collaboration avec le FEM; la fixation d'objectifs volontaires pour la NDT dans les PAN et les communications nationales, y compris la prévision d'un financement pour le soutien de la fixation d'objectifs nationaux permettant d'atteindre la NDT; et un cadre de résultats, avec lequel le CST, le CEAC, le MM et Secrétariat organiseront leur travail durant la période quadriennale 2016-2019.

La CEAC 15 (2016) a examiné une stratégie et le cadre de suivi et de communication correspondant pour la réussite de la Stratégie après 2018. Les recommandations à la COP 13 comprennent: les objectifs stratégiques et les impacts escomptés; le cadre de mise en œuvre, y compris le financement de la stratégie; les rôles du CEAC et du CST, ainsi que ceux du Secrétariat de la CNULD et du MM; et les mécanismes de suivi, de communication et d'évaluation.

Le CST: Le CST a tenu des réunions parallèles à chaque COP. Sur recommandation de la CST 1, la COP a créé un groupe spécial chargé de superviser le processus d'étude des repères et indicateurs et a décidé que la CST 2 allait devoir examiner les liens entre savoirs traditionnels et connaissances modernes. Le CST a également recommandé que la COP désigne des groupes spéciaux sur les savoirs traditionnels et sur les systèmes d'alerte précoce; crée un groupe d'experts; et, à la CST-8, convoque les futures sessions sous forme de conférences à prédominance scientifique et technique, chose qui a conduit à la convocation de la 1ère Conférence scientifique de la CNULD à la CST 9, en 2009.

La première session extraordinaire du CST (S-1, 2008) a examiné les préparatifs de la CST 9, les éléments de la Stratégie, liés au CST, son plan de travail et des conseils au CEAC concernant la mesure des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de la Stratégie. La CST 9 s'est réunie en même temps que la COP 9, au cours de laquelle la 1ère Conférence scientifique s'est tenue pour examiner le thème "Le Suivi et l'évaluation biophysique et socio-économique de la désertification et de la dégradation des sols", en vue de soutenir le processus décisionnel dans le domaine de la gestion des sols et des eaux. La

CST 9 a également élaboré des décisions portant sur l'examen de l'expérience de la 1ère Conférence scientifique, et a recommandé deux indicateurs, à savoir, la proportion de population vivant au-dessus du seuil de pauvreté, dans les zones touchées et l'état de la couverture terrestre, comme sous-ensemble minimal requis d'indicateurs d'impact pour les communications des pays touchés, qui seront soumises à partir de 2012.

La CST S-2 (2011) a examiné, entre autres, l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les lignes de référence pour l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact. La CST 10 a créé deux groupes de travail spéciaux: l'un chargé de poursuivre le processus participatif itératif sur le raffinement des indicateurs d'impact et des suivi et évaluation des impacts; et l'autre, chargé d'examiner les options relatives à la fourniture d'avis scientifiques à la CNUCLD.

La CST S-3 (2013) s'est tenue en concomitance avec la deuxième Conférence scientifique de la CNUCLD, qui a examiné les thèmes de la recherche et des bonnes pratiques en matière de lutte contre les DDTs, et proposé des méthodologies pour l'évaluation des coûts et avantages de la GDT. La CST 11 (2013) a transmis à la COP des décisions recommandant, entre autres, la création de l'ISP et du PECS et la création de groupes de travail spéciaux sur le processus participatif itératif pour le raffinement et le suivi des indicateurs d'impact et des options relatives à la fourniture d'avis scientifiques à la CNUCLD.

La CST S-4 (2015) et la 3ème Conférence scientifique de la Convention se sont tenues simultanément et ont abordé le thème «La lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse pour la réduction de la pauvreté et le développement durable: les contributions de la science, de la technologie et des savoirs et pratiques traditionnels». La CST 12 (2015) s'est tenue en concomitance avec la COP 12 et a examiné une proposition axée sur les politiques, fondée sur les résultats de la troisième Conférence scientifique de la CNUCLD; les options pour l'amélioration des contributions du CST à la prise de décision; et des propositions concernant l'utilisation d'indicateurs terrestres dans toutes les conventions de Rio. Le CST a encore adopté son programme de travail pour la biennale 2016-2017, qui englobe le traitement des questions liées à la NDT, à la mise en valeur des terres dégradées et au rôle de la GDT dans la lutte contre les DDTs, dans l'atténuation du, et l'adaptation au, changement climatique.

COMPTE RENDU DE LA COP 13

Cemal Nogay, au nom du président de la COP 12, Veysel Eroğlu, ministre des forêts et des eaux, Turquie, a ouvert la COP 13. Il a souligné que des objectifs nationaux de neutralité de la dégradation des terres (NDT) sont en train d'être mis en place dans 110 pays et a mis en exergue les avantages dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et du changement climatique qu'offre la lutte contre la dégradation des terres, en particulier pour les ruraux pauvres.

Les délégués ont ensuite élu Zhang Jianlong, ministre de l'administration forestière étatique, Chine, en tant que président de la COP 13. Dans son allocution d'ouverture, Zhang a signalé que plus de 1,5 milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont exposées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTs), situation qui met en danger la paix mondiale. Il a annoncé l'intention de la Chine de déclarer son objectif volontaire en matière de NDT au cours de cette COP 13.

Bu Xiaolin, président du gouvernement populaire de Mongolie intérieure, a fait état des accomplissements de la Mongolie intérieure dans le domaine de la lutte contre la désertification au cours de ces dernières années, réalisant, depuis l'an 2000, une réduction de 2,9 millions d'hectares de terres touchées par ce phénomène.

Monique Barbut, secrétaire exécutive de la CNUCLD, exprimant des craintes que la fenêtre d'opportunité créée par l'alignement de la Convention sur l'Agenda de 2030 soit limitée par rapport aux attentes qui sont «énormes», a déclaré que les efforts de cette COP et de celles qui vont suivre doivent se concentrer sur la mise en application et sur la traduction des objectifs de NDT en action concrète.

LES DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: L'Équateur, pour le Groupe des 77 et la CHINE (G77 / CHINE), a noté que la session de 2018 du Forum politique de haut niveau de l'ONU (FPHN) sur le développement durable offrira l'occasion de présenter les «progrès vers la NDT» accomplis par les pays, et a souligné la nécessité d'aligner le Fonds pour la NDT sur d'autres mécanismes financiers.

L'Estonie, au nom de l'UE, a souligné leur soutien au Fonds pour la NDT. Le délégué a indiqué que l'intégration de la dimension du genre, la recherche scientifique, y compris la traduction efficace des résultats, et la prise en compte des considérations relatives aux conditions et aux communautés locales, sont essentielles pour atteindre les résultats escomptés.

Le Kenya, pour le GROUPE AFRICAÏN, a appelé la COP 13 à envisager des mesures spécifiques permettant de faire face aux effets de la sécheresse dans la région, et à renforcer le CEAC en tant qu'organe interactif pour l'échange d'expériences entre les pays.

Le Bhoutan, pour le groupe ASIE-PACIFIQUE, s'est félicité de l'inclusion de la sécheresse comme objectif spécifique dans le nouveau Cadre stratégique, et a souligné l'importance de la NDT pour la mise en œuvre de la Convention, ainsi que la nécessité d'une affectation transparente et équitable des ressources.

L'Argentine, au nom du groupe AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE, a souligné l'importance du nouveau Cadre stratégique pour la lutte contre les DDTs, soulignant que cela exige des moyens d'exécution, en particulier, de financements.

L'Arménie, au nom du GROUPE EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (ECO) a insisté sur la nécessité d'aligner le cadre de la NDT sur les communications relatives aux ODD. Le délégué a appuyé le cycle de déclaration quadriennal du CEAC et a appelé à la participation du CST à la détermination des thèmes à examiner dans les réunions intersessions du CEAC.

L'Italie, au nom du GROUPE NORD-MÉDITERRANÉEN, s'est félicitée des efforts techniques et financiers déployés pour l'établissement des objectifs de la NDT et a fait part de son appui au cycle quadriennal et au rôle amélioré du CST par l'intermédiaire de l'unité Science, technologie et mise en œuvre.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour les INSTITUTIONS ET AGENCES SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES, a souligné le rôle du PNUD dans l'assistance fournie aux pays, notamment à travers le renforcement des capacités et le plaidoyer politique, le soutien des approches locales et la mobilisation des ressources.

La Fondation verte de Chine, au nom des ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC), a souligné les répercussions des DDTs dans le monde, y compris l'insécurité alimentaire, le déplacement de population et la migration, et a souligné que la sécurité foncière est une condition préalable à la mise en valeur des terres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU: Les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux sans amendements (ICCD/COP(13)/1).

Les 6 et 9 septembre, les délégués ont élu les candidats suivants, comme vice-présidents de la COP 13: Richard Mwendandu (Kenya), Abdessamad Hajibi (Maroc), Karma Dema Dorji (Bhoutan), Jorge Heider (Argentine), Trevor Benn (Guyana), Andrey Kuzmichof (Biélorus), Valeriu Cazac (Moldavie) et Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis).

Le 14 septembre, la Présidente intérimaire Jia Xiaoxia, Administration forestière nationale, Chine, a présenté le document ICCD/COP(13)/20 concernant la vérification des pouvoirs des délégations. La COP a adopté le projet de décision (ICCD/COP(13)/L.3) le 15 septembre, tel qu'il a été présenté, sans commentaire.

Les délégués ont également adopté le document sur l'accréditation des représentants des organisations intergouvernementales, des OSC et du secteur privé (ICCD/COP(13)/17), signalant, entre autres, que sept entités commerciales et industrielles et 492 OSC ont été accréditées auprès de la COP 13.

Les délégués ont créé une Grande commission (GC) le 6 septembre pour examiner les points suivants de l'ordre du jour: Le Programme de développement durable pour l'horizon 2030 et

ses implications pour la CNUCLD; la mise en œuvre effective de la Convention; le programme et budget; les questions de procédure; et les questions diverses.

SESSION DE DIALOGUE OUVERT AVEC LES OSC

Le 9 septembre, la secrétaire exécutive, Barbut, a ouvert la session en rappelant l'inclusion de la société civile dans les discussions de la CNUCLD depuis 1997, qualifiant cela de «décision judicieuse». Elle a commenté que les OSC sont les principaux acteurs chargés de la mise en œuvre de la Convention, puisqu'ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs locaux et qu'ils sont en mesure de faire passer le flux des connaissances entre le gouvernement et les communautés locales.

Le modérateur Liu Fangfei, ambassadeur de la CNUCLD pour les zones arides en Chine, a présenté la campagne Green Handkerchief, conçue dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, à travers l'encouragement du remplacement des mouchoirs jetables par des mouchoirs réutilisables.

Dans son allocution d'ouverture, Bariş Karapinar, GIEC, a déclaré que les émissions des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et d'autres exploitations des terres comptent parmi les plus importantes en matière de contribution au changement climatique. Signalant que les terres servent de puits de carbone significatif, il a encouragé leur protection et a mis en exergue les synergies entre les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation dans la GDT. En conclusion, il a reconnu les efforts fournis par les OSC sur le terrain en matière d'atténuation du, et d'adaptation au, changement climatique.

Diallo Ahmed Sékou, Association pour la formation et l'appui au Développement, Mali, parlant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a affirmé qu'il est possible de relever les défis économiques et environnementaux auxquels l'Afrique est confrontée. Il a décrit un projet sur la gouvernance de l'environnement, mené au Mali, qui a permis de bons résultats à travers des activités telles que: la sensibilisation des pouvoirs publics et des autorités locales; la formation au niveau communautaire; la mise en place de groupes communautaires de suivi de l'état d'avancement des activités menées en faveur de l'environnement; et des commissions sur la situation foncière, qui aident à prévenir les différends et les conflits.

Vũ Thi Bích Hòp, Centre du développement rural durable, Viet Nam, parlant au nom du GROUPE des États asiatiques, a montré des photos des récentes inondations survenues en Inde et au Viet Nam, et a souligné les impacts du changement climatique et de la dégradation des terres auxquels sont confrontés la plupart des pays asiatiques. Présentant un projet biologique pilote mené en milieu rural au Viet Nam, utilisant des pratiques durables dans le domaine de l'élevage des porcs, elle a recommandé que la CNUCLD intègre certaines pratiques exemplaires des ONG dans son Cadre stratégique et englobe les OSC dans le financement de la neutralité de la dégradation des terres (NDT).

Juan Riet, Uruguay, parlant au nom du GRULAC, a parlé d'une initiative qui se déroule dans la région semi-aride du Brésil, qui vise à améliorer les capacités des populations locales, l'accent étant mis sur l'approvisionnement en eau. Il a déclaré que les activités, telles que l'établissement de réseaux familiaux pour la collecte de l'eau, et la sensibilisation, ont entraîné une augmentation de la disponibilité de l'eau, une amélioration de la fertilité des sols et un déboisement nul, et a appelé à une participation accrue des communautés locales dans l'établissement des politiques nationales.

Sophiko Akhobadze, Centre régional de l'environnement pour le Caucase, Géorgie, parlant au nom de l'ECO, a parlé d'un projet appliquant la GDT dans l'objectif d'atténuer la dégradation des terres dans les zones rurales et de prévenir la pauvreté en Géorgie, financé, en partie par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Elle a souligné que le dit projet a restreint l'établissement des objectifs de NDT à huit groupes locaux inclusifs et a augmenté les fermes dirigées par des femmes, faisant passer leur nombre de zéro à 42. Elle a mis en exergue le rôle crucial des OSC dans la GDT et a souligné que l'accès des pauvres à la propriété foncière est essentiel pour atteindre les ODD.

Robert Tansey, Conservation de la nature, parlant au nom des États de l'Europe occidentale et autres états, a qualifié le changement climatique de l'un des défis les plus urgents de ce siècle, défi qui menace d'annuler des décennies de travail de conservation, dans les pays en développement et les pays industrialisés. Il a mis en relief le potentiel des solutions fondées sur la nature pour atténuer les défis posés aux terres, à l'eau douce, aux villes et aux océans, et a cité les OSC comme partenaires essentiels pour y parvenir.

Andrew Lesa, Nouvelle-Zélande, parlant au nom des JEUNES, a exprimé son opinion que non seulement les jeunes universitaires, mais également les jeunes agriculteurs, les jeunes autochtones et les jeunes marginalisés, y compris les personnes handicapées et les personnes sans emploi, devraient être inclus dans la «révolution verte». Il a appelé à un soutien supplémentaire aux jeunes, de la part des secteurs public et entrepreneurial et à une concentration plutôt sur la «ruralisation», que sur l'urbanisation, comme solution aux impacts du changement climatique.

Au cours du débat qui a suivi, les pays ont, entre autres: souligné les contributions positives des OSC à la GDT; exhorté les mécanismes nationaux à assurer une mise en œuvre effective de la GDT; fait référence aux droits fonciers et reconnu formellement le rôle des savoirs traditionnels; et ont rappelé à la COP que le Cadre stratégique ne se référerait pas explicitement aux OSC.

Une couverture détaillée de la session de dialogue est disponible à l'adresse <http://enb.iisd.org/vol04/enb04273f.html>.

LA GRANDE COMMISSION

Le 6 septembre, la COP a élu Nophiso Ngcaba (Afrique du Sud) en tant que président de la GC. La GC a mené une première discussion sur la plupart des points de l'ordre du jour et a négocié ses décisions dans deux groupes de contact, tout au long de la réunion, soit un groupe de contact sur les questions touchant au programme et de budget, facilité par Patrick Wegerdt (Commission européenne) et un groupe de contact sur les questions autres que le programme et budget, animé par Luis Constantino (Angola). Un groupe des Amis du président a été créé le 9 septembre pour rédiger le texte de la Déclaration d'Ordos. La GC a soumis les projets de décision à la COP, le 15 septembre.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'HORIZON 2030: IMPLICATIONS POUR LA CNUCLD: Intégration de l'ODD 15 et de l'objectif intermédiaire 15.3 qui appelle à: «lutter contre la désertification, mettre en valeur les terres et sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et réaliser un monde neutre pour la dégradation des terres», dans la mise en œuvre de la CNUCLD: Cet article de l'ordre du jour a été examiné le 6 septembre dans la GC, puis dans un groupe de contact les 8, 9 et 12 septembre. Un projet de décision a été approuvé par la GC, le 15 septembre, et a été adopté par la COP.

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/2. La Jordanie, l'Égypte, l'Irak, la Syrie, Haïti et Oman ont parlé de leurs efforts dans l'établissement des objectifs, tandis que la Biélorussie a évoqué les problèmes rencontrés par les bureaux nationaux de statistique dans l'intégration d'indicateurs de NDT. La République de Corée a appelé à une amélioration poussée des indicateurs de NDT et des directives relatives au suivi. L'Ouganda, au nom du Groupe africain, a souligné la nécessité de clarifier l'accès au Fonds pour la NDT. L'Uruguay et le Brésil ont déclaré que la Convention ne doit pas se limiter à un seul ODD. ONU-ENVIRONNEMENT (PNUE) a décrit ses travaux sur les tempêtes de poussière, sur la dégradation des terres et sur la sécheresse.

Les discussions dans le groupe de contact ont porté sur: l'ajout de références au caractère volontaire des cibles de la NDT; la spécificité des références aux indicateurs de suivi et d'évaluation de la réalisation de l'objectif de NDT; l'élargissement du financement pour la réalisation de la NDT; les partenariats pour l'appui de la mise en œuvre de la Convention; les préparatifs du FPHN; et l'intégration d'approches sensibles au genre.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.7), la Conférence des Parties, entre autres: invite les parties qui formulent des cibles volontaires pour la réalisation de la NDT, à:

- veiller à ce que leurs cibles pour la NDT et les activités visant à atteindre ces objectifs soient directement liées à leurs programmes nationaux en matière d'ODD et créer un effet de levier et des synergies avec les programmes de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité de leurs pays, idéalement, à travers une programmation conjointe des trois conventions de Rio au niveau national et avec l'engagement de l'ensemble des parties prenantes concernées; et
- utiliser l'approche de suivi et d'évaluation adoptée dans la décision du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique (IWG-FSF) de la Convention, y compris les indicateurs de progrès qui y figurent, avec les données fiables disponibles et en tenant compte des circonstances nationales et, si nécessaire, ajouter des indicateurs supplémentaires pour le suivi, l'évaluation et la communication de l'état d'avancement vers la réalisation de l'objectif de NDT.

La Conférence des Parties invite toutes les parties et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à élargir et à faciliter un financement efficace pour la lutte contre la désertification / la dégradation des terres et la sécheresse, la neutralité de la dégradation des terres et la mise en œuvre de la Convention, en référence à la décision de mobilisation des ressources. La COP demande également au Secrétariat, au Mécanisme mondial et aux organes pertinents de la CNUCLD et, notamment, au SPI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de:

- continuer à établir des partenariats pour l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de la NDT, en prenant note, selon ce qu'il convient, de l'Initiative de Changwon, de l'Initiative d'Ankara et d'autres initiatives complémentaires, pour la fourniture d'un soutien scientifique et technique aux parties à travers, notamment, l'élaboration de conseils permettant d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de la NDT, la détermination d'opportunités de projet et le réseautage des partenaires respectifs pour l'élaboration d'initiatives de mise en œuvre et, notamment, de projets et programmes transformateurs de NDT, la promotion d'approches sensibles au genre, conformément au plan d'action pour la parité hommes-femmes requise dans la décision ICCD/COP(13)/L.23 (concernant le projet de cadre politique du plaidoyer sur le genre) et la fourniture d'un appui consultatif aux institutions accréditées au niveau national au titre du financement de la lutte contre le changement climatique, et à d'autres institutions chargées du financement du développement durable; et
- contribuer à l'édition 2018 du FPHN, qui abordera, entre autres, l'ODD 15, en s'engageant et, le cas échéant, en facilitant la participation aux réunions régionales et autres activités ouvrant la voie à l'édition 2018 du FPHN et en apportant des contributions, y compris, une éventuelle soumission, élaborée en concertation avec le Bureau de la COP, visant à mettre en exergue les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la Convention et, le cas échéant, dans la réalisation de leurs objectifs volontaires de NDT.

Améliorer la mise en œuvre de la CNUCLD, en soutien au Programme de développement durable pour l'horizon 2030, à travers l'amélioration, le renforcement et la promotion du renforcement des capacités: Cet article a été introduit le 6 septembre, puis a été transmis au groupe de contact de la GC sur les questions diverses. Un projet de décision a été approuvé par la GC le 15 septembre et a été adopté par la COP, sans amendement.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.16), la COP, réaffirmant que le renforcement des capacités à tous les niveaux et, en particulier, aux niveaux local et communautaire, est essentiel à la mise en œuvre effective de la Convention, prie le Secrétariat, dans les limites des ressources disponibles de, entre autres de:

- poursuivre un renforcement ciblé des capacités en appui à la mise en œuvre de la Convention, y compris de la neutralité de la dégradation des terres, par les parties;
- continuer à favoriser l'établissement de partenariats pour la facilitation du renforcement des capacités, notamment, dans les domaines de la planification nationale de la préparation à la

sécheresse, de l'alerte précoce de la sécheresse, de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, de l'atténuation des risques accrus de la sécheresse et des impacts des tempêtes de sable et de poussière;

- mettre au point et promouvoir davantage d'outils de renforcement des capacités rentables, dans le cadre de la Convention, y compris, entre autres, le marché du renforcement des capacités et le Centre d'information de la Convention;
- d'établir et de renforcer des partenariats pour le renforcement des capacités requises pour l'intégration du genre dans la mise en œuvre de la Convention, afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la lutte contre les DDTS et d'accroître la résilience des femmes vulnérables aux DDTS; et
- en coopération avec les partenaires, mettre à la disposition des parties prenantes les données scientifiques et les bonnes pratiques dans le cadre du Centre d'information de la Convention, en visant, notamment, à étendre les pratiques de gestion durable des terres et à accroître les connaissances et compétences scientifiques et techniques des parties prenantes dans la Convention.

Cadre stratégique futur de la Convention: Le 6 septembre, les coprésidents de l'IWG-FSF, Stephen Muwaya (Ouganda) et Ahmet Şenyaz (Turquie), ont rendu compte du processus biennal de l'élaboration du Cadre stratégique pour la période 2018-2030 (ICCD/COP(13)/3). Ils ont souligné son alignement sur le processus des ODD et des autres conventions de Rio; l'adoption de la NDT comme objectif ambitieux; et, consistant en seulement sept pages, son utilité pour les décideurs. Ils ont décrit les principales sections, y compris: une brève introduction; cinq objectifs stratégiques assortis de 17 impacts prévus et dix indicateurs de progrès; et un cadre de mise en œuvre.

L'Égypte, la Jordanie, l'Irak et le Venezuela ont proposé l'inclusion de nouveaux éléments tels que les dunes de sable et les migrations. D'autres, y compris l'UE, l'Ukraine, la République de Corée, l'Australie, les États-Unis et la Suisse, ont réitéré leur préférence pour l'adoption du projet de cadre stratégique tel quel. Le groupe de contact de la GC sur les questions diverses a examiné cet article et a finalisé un projet de décision le 14 septembre. Le 15 septembre, le projet de décision sur le futur cadre stratégique a été adopté par la GC et par la COP, sans amendement.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(13)/L.18), la COP, entre autres:

- décide d'adopter le cadre stratégique de la Convention pour la période 2018-2030, figurant dans une annexe à la décision;
- encourage fortement les parties à appliquer et, le cas échéant, à s'aligner sur le Cadre stratégique dans leurs politiques, programmes, plans et processus nationaux relatifs à la lutte contre les DDTS;
- décide, tout en mettant en œuvre le Cadre stratégique, que les parties prenantes de la Convention devraient tenir compte de la nécessité d'envisager des politiques et mesures tenant compte des spécificités des genres, s'assurer de la participation des hommes et des femmes à la planification, à la prise de décision et à la mise en œuvre, à tous les niveaux, et renforcer l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes évoluant dans les zones touchées; et
- encourage les parties à renforcer davantage la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique.

Mise en œuvre de la stratégie de communication exhaustive et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020): Cet article a été examiné le 13 septembre dans la GC puis dans un groupe de contact, le 14 septembre. Un projet de décision a été approuvé par la GC le 15 septembre et adopté par la COP, sans amendement.

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/4, soulignant la nécessité d'un cadre de communication révisé qui complète le Cadre stratégique futur de la Convention. L'oratrice a parlé des mesures prises par le Secrétariat en résultat de l'évaluation indépendante de l'efficacité de la stratégie de communication de la Convention, mesures englobant, notamment: la réorganisation du bulletin d'information; le réaménagement du site Web de la Convention et le réenregistrement du label;

la sensibilisation par voie des médias sociaux; la diffusion de récits d'intérêt humain; et la poursuite du soutien de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, reçu de la part des parties et, notamment, de la Chine et du Burkina Faso. L'Arabie saoudite a fait part de son insatisfaction à l'égard du document, notant que les mesures prises étaient insuffisantes et a déploré que les initiatives et événements organisés par son pays n'aient pas été mentionnés. Il a appelé à la détermination d'objectifs et d'indicateurs clairs, tels que figurant dans l'évaluation indépendante.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.22), la COP, entre autres, approuve la promotion du cadre stratégique de la Convention pour la période 2018-2030 et de la NDT, en tant qu'outil pour l'amélioration de la mise en œuvre effective de la Convention. La COP prie également le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources:

- d'élaborer un plan de communication concis, comportant des objectifs, messages clés et canaux permettant d'avancer, de façon cohérente, les positions de la Convention;
- de traduire les cadres des politiques de plaidoyer convenus de la Convention en outils et plates-formes appropriés de communication, en tenant compte des circonstances nationales et régionales particulières, pour soutenir les efforts fournis par les parties dans le domaine de la communication des données concernant les DDTS au niveau national; et
- d'accroître la sensibilisation à la GDT du grand public, en mettant l'information à disposition par le biais de divers outils et plates-formes de communication.

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CONVENTION AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET RÉGIONAL: Procédures supplémentaires ou mécanismes institutionnels pour aider la COP à procéder à des évaluations régulières de la mise en œuvre de la Convention – le mandat du CEAC: Cet article a été examiné dans la GC, le 8 septembre, puis dans un groupe de contact le 14 septembre. Un projet de décision a été approuvé par la GC le 15 septembre et adopté par la COP, sans amendement.

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/5 et a expliqué que les changements les plus importants proposés concernaient la fréquence des rapports et les entités déclarantes. L'Ukraine, avec l'UE, a apporté son appui à la proposition d'un cycle quadriennal intérimaire, soulignant une fois de plus le rôle du CEAC en tant qu'organe subsidiaire permanent de la Convention. L'UE a appelé à une discussion plus approfondie sur l'organisation et l'orientation thématique des réunions intersessions.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.17), la COP, entre autres:

- décide de renouveler le mandat du CEAC en tant qu'organe subsidiaire permanent de la Conférence des Parties, chargé d'aider la COP dans l'examen régulier de la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention;
- décide que la COP devrait, au plus tard à sa dix-neuvième session, réexaminer le mandat du CEAC, ses opérations et le calendrier de ses réunions, en vue de procéder aux modifications nécessaires;
- décide d'entériner le mandat du CEAC, tel que figurant dans l'annexe à la présente décision; et
- décide que la COP, par l'intermédiaire de son Bureau, élabore les modalités, critères et termes de référence appropriés d'une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention pour la période 2018-2030, en vue de leur adoption à la COP 14.

Traiter les conditions régionales et nationales particulières: Le 6 septembre, le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(13)/2 et ICCD/COP(13)/3). L'Arménie, au nom de l'Europe centrale et orientale, a proposé de retirer ce point de l'ordre du jour vu que la décision de la COP 12 sur le sujet est toujours valable. Les délégués ont pris note des rapports.

Promouvoir et renforcer les relations avec d'autres conventions, organisations institutions et agences internationales: Ébauche des cadres des politiques de plaidoyer: le genre, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: Cet article a été examiné dans la GC le 8 septembre,

puis dans un groupe de contact les 14 et 15 septembre. Les projets de décision ont été approuvés par la GC le 15 septembre et adoptés par la COP, sans amendement.

Le Secrétariat de la Convention a présenté les documents ICCD/COP(13)/19, ICCD/COP(13)/CRP.1 et ICCD/COP(13)/CRP.2, contenant les projets des cadres des politiques de plaidoyer concernant respectivement le genre, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière. L'Afrique du Sud, pour le Groupe africain, soutenue par l'Arabie saoudite, le Liban et la Bolivie, a appelé, entre autres, à un protocole contraignant pour renforcer la résilience, la création des capacités et l'élimination de la pauvreté. La Guinée équatoriale a suggéré l'ajout de la préparation aux inondations. L'UE a souligné l'importance des partenariats institutionnels pour, entre autres, améliorer l'expertise de la CNULD et le partage des bonnes pratiques. Le Canada s'est félicité de l'accent mis sur les femmes.

Le Japon, la Colombie, le Venezuela et Cuba ont recommandé de se concentrer sur la préparation. La Bosnie-Herzégovine a souligné l'importance des mesures de prévention et d'adaptation prises dans les pays non-arides. ONU-Environnement, ONU-Femmes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont offert leur coopération continue avec la CNULD sur ces questions.

Décisions finales: dans la décision sur la **promotion et le renforcement des relations avec d'autres conventions, organisations, institutions et agences internationales pertinentes** (ICCD/COP(13)/L.21), la COP, entre autres:

- invite le Groupe sur l'observation de la Terre à soutenir les efforts des parties à la Convention dans la mise en œuvre de la Convention, en fournissant des données spatiales et des mesures in situ permettant d'aider les pays à satisfaire aux exigences de communication sur l'indicateur de l'ODD 15.3.1, et à favoriser l'accès aux données nationales concernant la création des capacités et l'élaboration de normes et de protocoles; et
- prie le Secrétariat et les institutions et organes compétents de la Convention, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite des ressources disponibles, de continuer à travailler avec le Groupe interinstitutionnel et d'experts sur les indicateurs des ODD, dans son rôle d'organisme dépositaire chargé de finaliser la méthodologie et les protocoles de gestion des données relatives à l'indicateur de l'ODD 15.3.1, et de commencer la coordination des communications nationales, régionales et mondiales, selon les protocoles établis dans le cadre des indicateurs des ODD; et de renforcer la collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies et les secrétariats des Conventions de Rio, ainsi qu'avec les partenaires du développement et les organisations internationales pertinentes, pour le soutien de l'intégration de la dimension du genre, à tous les niveaux.

Dans la décision sur la **parité et l'autonomisation des femmes pour une mise en œuvre renforcée et efficace de la Convention** (ICCD/COP(13)/L.23), la COP, entre autres:

- adopte le Plan d'action sur la parité hommes-femmes pour le soutien d'une mise en œuvre sensible à la question du genre, du Cadre stratégique de la Convention pour la période 2018-2030 pour renforcer la mise en œuvre du cadre de la politique de plaidoyer sur le genre;
- demande aux parties et aux autres acteurs d'intégrer davantage la parité et l'autonomisation des femmes et des filles dans les politiques et les activités liées à la lutte contre les DDTS; et
- prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial de s'associer aux Conventions de Rio, à ONU-Femmes et d'autres entités pertinentes des Nations Unies, organisations internationales et partenaires de développement, pour mettre en œuvre le plan d'action et pour soutenir les parties dans le pilotage du plan d'action, dans la création de synergies et dans la promotion et l'autonomisation des femmes et des filles, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Dans la décision concernant le **plaidoyer politique sur la sécheresse** (ICCD/COP(13)/L.20), la COP, entre autres, invite les parties à:

- utiliser, selon ce qu'il convient, le cadre de la politique de résilience, d'adaptation et de gestion de la sécheresse, aux fins de renforcer leur capacité à améliorer la préparation à la sécheresse et de fournir une riposte appropriée à la sécheresse;

- poursuivre une approche active de la gestion intégrée de la sécheresse dans le processus d'élaboration des politiques nationales de lutte contre la sécheresse, fondée sur les trois principaux piliers des politiques nationale contre la sécheresse: mise en place de systèmes complets de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce; conduite d'évaluations de la vulnérabilité et d'études d'impact sur les secteurs, les populations et les régions vulnérables à la sécheresse; et mise en œuvre de mesures de préparation à la sécheresse et de mesures d'atténuation des risques;
- élaborer un système exhaustif de préparation à la sécheresse, englobant: l'analyse du risque de sécheresse; la surveillance de lieu et de l'intensité d'une sécheresse annoncée; la communication d'alertes aux autorités, aux médias et aux communautés vulnérables; et la riposte aux menaces de la sécheresse;
- promouvoir un renforcement de la résilience à la sécheresse qui répond, à la fois, aux différences entre les sexes et qui donne priorité aux personnes en situation vulnérable; et
- Envisager l'utilisation du Cadre mondial de l'initiative sur la rareté de l'eau dans l'agriculture, en tant que partenariat pour l'échange d'information, pour aider les pays dans l'élaboration de leurs plans de préparation à la sécheresse.

La CdP invite toutes les parties, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et les mécanismes de financement internationaux à étendre et à faciliter un financement efficace pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la sécheresse, à tous les niveaux. La COP demande également au Secrétariat et aux institutions et organes appropriés de la CNULD, y compris l'ISP, dans le cadre de leurs mandats respectifs, entre autres:

- de mettre en œuvre l'initiative contre la sécheresse pour l'exercice biennal 2018-2019, qui propose des mesures portant sur: les systèmes de préparation à la sécheresse; des efforts régionaux visant à réduire la vulnérabilité et les risques liés à la sécheresse; et une enveloppe d'outils visant à augmenter la résilience des populations et des écosystèmes, à la sécheresse; et
- d'aider les pays à élaborer et à mettre en application des politiques nationales de gestion de la sécheresse, ainsi qu'à établir et à renforcer des systèmes complets de surveillance, de préparation et d'alerte précoce contre la sécheresse.

Dans la décision sur le cadre de plaidoyer pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (ICCD/COP(13)/L.26), la COP, entre autres: invite les parties à:

- utiliser, selon ce qu'il convient, le cadre politique, sur une base volontaire, dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière aux niveaux national et régional ou international;
- intégrer la question des tempêtes de sable et de poussière dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe; et
- promouvoir la coopération dans le domaine de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et faciliter l'échange d'informations et le partage et le transfert des connaissances, selon ce qu'il convient, dans les zones touchées.

Assurer des investissements supplémentaires et des relations avec les mécanismes financiers: Protocole d'accord entre la CNULD et le FEM:

Le 6 septembre, le Secrétariat a présenté le Mémoire d'entente entre la Convention et le FEM (ICCD/COP(13)/18). L'Ukraine et la Jordanie ont appelé à la continuation du soutien en faveur des pays qui ne se sont pas engagés dans la fixation d'objectifs de NDT. Cet article a été examiné dans le groupe de contact de la GC sur les questions diverses, le 13 septembre. Le 15 septembre, le projet de décision a été adopté par la GC, puis entériné par la Conférence des Parties, sans amendements.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.11), la COP, entre autres: adopte le nouveau protocole d'accord figurant en annexe à la décision; prie le Secrétariat de la Convention et invite le Secrétariat du FEM à prendre des dispositions appropriées pour la signature d'un protocole d'accord, au nom du Conseil du FEM et de la Conférence des Parties; et prie le Secrétariat de la Convention et invite le Secrétariat du FEM à mettre en œuvre le PA.

Rapport du Mécanisme mondial: Le 6 septembre, la présidente intérimaire de la GC, Skumsa Mancotywa (Afrique du Sud), a précisé que cet article (ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2 et ICCD/COP(13)/9) serait repris par le CEAC. Le Directeur général sortant du MM, Markus Repnik, a décrit les réalisations depuis la COP 12. L'Arabie saoudite a demandé des éclaircissements sur l'étendue du soutien financier accordé aux pays par le MM.

PROGRAMME ET BUDGET: Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019: Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(13)/7 et ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2) le 6 Septembre. L'UE, le Japon et l'Arabie saoudite ont demandé un délai suffisant pour consulter les parties, et l'Afrique du Sud et la Suisse ont demandé une augmentation du budget de l'exercice biennal. Cet élément a été transmis au groupe de contact qui a tenu des séances de travail tout au long de la réunion pour examiner cette question et d'autres questions liées au budget.

Performance financière du fonds d'affectation spéciale de la Convention: Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/9, ainsi que les états financiers vérifiés du fonds d'affectation spéciale de la Convention ICCD/COP(13)/9-11. L'article a été transmis au groupe de contact sur les questions budgétaires.

Rapport du Bureau d'évaluation: Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/14, décrivant sept évaluations complétées. L'article a été transmis au groupe de contact sur les questions budgétaires.

Le 15 septembre, la COP a adopté la décision concernant le programme et le budget.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.24), la COP approuve le programme et budget pour 2018-2019, à hauteur de 16.188,082 euros. La COP, entre autres:

- reconnaît le besoin d'élever le niveau du fonds de roulement de réserve et autorise le Secrétaire exécutif à tirer des ressources de trésorerie disponibles du budget de base;
- invite toutes les parties à bien noter que les contributions budgétaires de base sont attendues au plus tard le 1er janvier de chaque année;
- prie le Secrétaire exécutif de signaler l'état d'exécution du budget à la COP;
- prend note des discussions en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le niveau du fonds de roulement de réserve, et prie le Secrétaire exécutif d'élaborer un rapport pour la COP 14, au cas où une décision est prise;
- autorise également le Secrétaire exécutif à établir, outre le tableau de dotation approuvé dans le cadre du budget pour les dépenses de personnel, des postes de niveau inférieur ne dépassant pas 10.581,075 euros, et prie le Secrétaire exécutif de présenter à la COP, à sa quatorzième session, un rapport sur le niveau des postes pourvus, outre le tableau de dotation approuvé; et
- prie le Secrétaire exécutif de préparer un budget et un programme de travail axés sur les résultats pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à la décision 1/COP.11 sur les plans de travail présentant deux scénarios budgétaires et programmes de travail élaborés sur la base des besoins prévus pour l'exercice biennal, un scénario de croissance nominale nulle et un scénario basé sur des ajustements recommandés au premier scénario et sur les coûts supplémentaires des épargnes qui leur sont liés.

La COP approuve également la modification des règles de gestion financière de la COP, qui remplace le paragraphe 21 par: «L'ONU fournira aux parties un état des comptes vérifié pour chaque année de l'exercice financier». La COP:

- prend note des états financiers vérifiés du MM;
- autorise le Secrétaire exécutif à utiliser un montant ne dépassant pas 1.815,651 euros des réserves du fonds d'affectation spéciale du budget de base pour la mise en œuvre de l'initiative contre la sécheresse, décrite dans le document ICCD/COP(13)/13;
- invite les parties qui n'ont pas payé leurs contributions au budget de base, à le faire sans délai; et
- prie le Secrétaire exécutif de présenter un rapport sur les contributions budgétaires de base apportées par les parties, au titre des périodes financières antérieures.

Enfin, la COP: se félicite de la recommandation des études et évaluations indépendantes et demande au Mécanisme mondial d'utiliser ces recommandations dans la planification; et prend note du projet de plan de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 du Bureau d'évaluation de la CNULD.

Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention: Le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2 and ICCD/COP(13)/9 le 6 septembre, précisant que cet article de l'ordre du jour serait repris par le CEAC. Le Secrétariat du CEAC a présenté les documents le 7 septembre. L'Arabie saoudite a demandé pourquoi il n'y avait pas d'indicateurs quantifiés. Les OSC ont suggéré qu'elles contribuent à l'amélioration de la mise en œuvre des cibles de NDT par le biais de programmes de communication et de sensibilisation. Le directeur général du MM, Markus Repnik, a souligné quatre priorités pour la mobilisation des ressources et l'élaboration de projets.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.5), la COP approuve l'orientation stratégique du Secrétariat, du MM, du CST et du CEAC, tel que figurant dans le cadre des résultats prévus de l'exercice biennal 2018-2021, joint en annexe à la décision, et demande aux organes mentionnés ci-dessus de l'utiliser de manière compatible avec la Convention; et prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial d'élaborer un plan de travail pluriannuel pour la Convention (2020-2023).

Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions pour son fonctionnement: Dispositions administratives et de soutien: Le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2 and ICCD/COP(13)/9 le 6 septembre.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.6), la COP approuve une nouvelle période quinquennale de la liaison institutionnelle actuelle, à réexaminer avant le 31 décembre 2023.

QUESTIONS DE PROCÉDURE: Participation et implication des organisations de la société civile aux réunions et aux processus de la Convention: cet article a été examiné le 13 septembre dans la GC et dans un groupe de contact sur d'autres questions. Un projet de décision a été approuvé par la COP le 14 septembre et a été adopté par la COP sans amendement le 15 septembre.

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(13)/15 et a exprimé l'appui de la CNULD à la participation des OSC. L'UE a suggéré que la question de l'extension du groupe des OSC soit plus approfondie dans le groupe de contact. L'Érythrée a souligné le rôle des OSC dans la promotion des objectifs régionaux de NDT. La SUISSE a remis en question l'efficacité et la cohérence du programme de travail de la CNULD retenu pour le prochain exercice biennal, et a fait remarquer que le groupe des OSC devrait également être autorisé dans les groupes de contact en tant qu'observateurs silencieux. Le Kirghizstan et la Namibie ont souligné le rôle joué par les femmes et les OSC dans la démarche vers l'égalité des genres.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/L.10), la COP se félicite des travaux du Groupe d'experts des OSC et de l'importance de sa continuation et se félicite également des résultats et recommandations de l'évaluation indépendante de l'efficacité du soutien apporté par la Convention à la participation des OSC.

La décision, entre autres:

- invite les parties à examiner les recommandations formulées par le Comité des OSC concernant les droits fonciers;
- encourage les pays industrialisés parties, et les autres parties en mesure de le faire, ainsi que les organisations internationales et financières, les OSC et les institutions du secteur privé, à envisager des contributions au Fonds complémentaire et au Fonds spécial de la Convention, dans le but d'assurer une participation plus large des OSC dans les réunions et processus de la Convention, et dans les travaux entrepris par le Comité des OSC; et
- prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de faciliter le renouvellement de la composition du Comité des OSC pour une période de deux ans, en janvier 2018.

Participation et implication du secteur privé dans les réunions et processus de la CNULD et dans la stratégie pour l'engagement du secteur de l'entreprise: la participation du secteur privé a été examinée dans la GC, le 13 septembre, puis dans le groupe de contact de la GC. Un projet de décision a été approuvé par la COP le 14 septembre et a été adopté par la COP, sans amendement, le 15 septembre.

Présentant ce point de l'ordre du jour, (ICCD/COP(13)/16), le Secrétariat a mis en exergue le lancement réussi du Fonds pour la NDT, la mise en place de chaînes de valeur, le Forum des entreprises sur la GDT, la première foire de la technologie pour la gestion durable des terres tenue à la COP 13, la Soil Leadership Academy, et les Principes du Pacte mondial des Nations Unies pour la gestion durable des Sols.

Les OSC ont appelé à la participation des OSC dans le suivi des initiatives soutenues par le secteur privé, en particulier celles identifiées comme étant des projets transformateurs, et ont mis en garde contre le fait de considérer ces initiatives comme un substitut pouvant remplacer les apports financiers publics réguliers de la Convention.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(9)/L.8), la COP prend note des résultats des initiatives entreprises dans le cadre de la stratégie pour l'engagement des entreprises et demande au Secrétariat et au MM de continuer à engager le secteur privé.

La COP prie, en outre, le Secrétariat, entre autres:

- d'accroître et de renforcer l'engagement avec le secteur privé pour la promotion la mise en œuvre de la Convention et d'œuvrer à cet effet dans les réunions et processus de la Convention, selon ce qu'il convient; et
- de présenter à la COP 14, un rapport sur l'exécution de cette décision.

Rôle positif que les mesures prises en vertu de la Convention peuvent jouer pour lutter contre les DDTs qui constituent l'un des facteurs qui provoquent la migration: Cet article a été discuté le 13 septembre dans la GC puis dans le groupe de contact sur les questions diverses, jusqu'à la séance plénière de clôture, lorsque le Président a demandé un report de la GC durant 15 minutes, pour permettre aux délégués de retourner au groupe de contact en vue d'y procéder à une approbation formelle du projet de décision. La GC a repris après une courte pause, a adopté la décision et l'a transmise à la plénière de la COP.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(13)/L.25), la COP invite les parties à:

- promouvoir le rôle positif que les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention peuvent jouer pour lutter contre les DLDD qui forment l'un des facteurs susceptibles d'entraîner la migration;
- renforcer la coopération internationale qui vise à promouvoir le rôle positif que la GDT peut jouer pour lutter contre les DLDD qui constituent l'un des facteurs qui causent la migration; et
- demander au Secrétariat de renforcer la coopération intersectorielle avec d'autres organismes de l'ONU et les parties prenantes dans l'échange d'informations sur les liens entre les DLDD et la migration.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA COP 14: Les projets de décision portant sur le programme de travail et sur les date et lieu de la COP 14 ont été adoptés par la COP le 15 septembre, sans amendement.

Décisions finales: Dans la décision sur le programme de travail (ICCD/COP(13)/L.4), la COP a inclus les points suivants dans l'ordre du jour de la COP 14 et, si nécessaire, dans celui de la COP 15:

- le Programme de développement durable pour l'horizon 2030: les implications pour la CNULD: i) Intégration des ODD et des cibles intermédiaires dans la mise en œuvre de la CNULD et de la NDT; ii) Mise en œuvre de la stratégie de communication complète et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020);
- mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional: (i) Le Rapport du CEAC et ses recommandations à la Conférence des Parties; (ii) Promouvoir et renforcer les relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes; iii) Suivi des cadres politiques et

des questions thématiques; (iv) Sécurisation d'investissements supplémentaires et des relations avec les mécanismes financiers: le MM;

- Etablissement de passerelle entre les connaissances scientifiques et les processus décisionnelles: examen du rapport du CST et de ses recommandations à la Conférence des Parties; et
 - le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021;
- Les questions de procédure: (i) la participation et l'implication des OSC dans les réunions et processus de la Convention; (ii) La participation et l'implication du secteur privé dans les réunions et processus de la lutte contre la désertification et dans la stratégie de la convention pour l'engagement des entreprises.

La COP décide également d'inclure des sessions de dialogue interactif sur les points pertinents de l'ordre du jour avec les parties prenantes concernées, y compris les ministres, les organisations de la société civile, les milieux d'affaires, la communauté scientifique et les parlementaires.

Dans la décision sur les **date et lieu de la COP 14** (ICCD/COP(13)/L.2), la COP décide que la COP 14 se tiendra à Bonn (Allemagne), site du Secrétariat de la Convention, à l'automne 2019 ou dans un autre lieu organisé par le Secrétariat en concertation avec le Bureau de la COP, dans le cas où aucune partie n'avancerait une offre pour l'accueil de cette session avec ses coûts marginaux.

CLOTURE DE LA GC: Le 15 septembre, la présidente intérimaire, Mancotywa, au nom du président de la GC, Nosipho Ngcaba, a ouvert la séance plénière de clôture de la GC et a invité les délégués à adopter les décisions avant la tenue de la plénière.

Après l'adoption des décisions, l'UE a lu une déclaration soulignant que la formulation sur le transfert de technologie contenue dans le cadre stratégique futur devrait être conforme aux sections pertinentes du Programme d'action pour le développement durable pour l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. La représentante des États-Unis, se référant à la Déclaration d'Ordos, a déclaré que le texte adopté par la GC ne modifie ni ne compromet en rien les obligations des pays à l'égard du droit international. Elle a déclaré que les États-Unis se dissocient de tous les paragraphes qui se réfèrent au transfert de technologie et a réaffirmé que l'Organisation mondiale du commerce est le forum approprié pour la négociation des questions commerciales.

La présidente intérimaire, Mancotywa, a déclaré que ces deux interventions seront rendues dans le rapport final de la COP. Remerciant les délégués et les modérateurs des groupes de contact pour leur dur labeur et a clos la GC à 17h31.

COMITÉ POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La CEAC 16 s'est ouverte le 7 septembre. Après la déclaration préliminaire du président du CEAC, Aliyu Bananda (Nigéria), la Secrétaire exécutive de la CNUCLD, Barbut, a souligné la nécessité pour le CEAC d'élaborer un système de communication durable pour aider la NDT et a souligné que de nombreuses parties recevraient un soutien financier du FEM à cette fin. À la suite des déclarations liminaires des groupes régionaux, le CEAC a adopté l'ordre du jour et le calendrier des travaux (ICCD/CRIC(16)/1 et Annexe 2) sans amendement. Les délégués ont créé un groupe de contact du CEAC, modéré par Trevor Benn (Guyana), qui a été chargé de négocier six projets de décision. Les questions liées au plan de travail et au budget ont été renvoyées au groupe de contact de la GC sur le programme et le budget. Les décisions, ainsi que le rapport du CEAC, ont été adoptés par la COP, le 14 septembre.

MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA CONVENTION AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET RÉGIONAL: Plan de travail pluriannuel et performance des institutions et organes subsidiaires de la Convention: Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2 et ICCD/CRIC(16)/3) le 7 septembre. En réponse à une question de l'Arabie saoudite concernant le manque d'indicateurs quantifiés, le Secrétariat a précisé que le plan de travail a été considérablement raccourci pour rationaliser les négociations, mais que des objectifs quantitatifs seront fixés en

interne. Les OSC ont souligné qu'elles peuvent aider à améliorer la mise en œuvre des cibles LDN grâce à des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation.

En réponse à une question sur le mandat du Mécanisme mondial (MM), le directeur général, Markus Repnik, a souligné quatre priorités pour la mobilisation des ressources et la préparation des projets: le Fonds pour la NDT; le centre d'élaboration du projet cogéré avec les autres conventions de Rio qui est en cours de mise en place; le soutien aux parties sélectionnées, dans l'élaboration de canaux de financement nationaux pour la NDT; et le soutien aux parties dans le projet de mobilisation des ressources.

L'examen de ce sous-article a ensuite été repris par le groupe de contact de la GC sur le budget. (Voir page 7).

Examen du rapport de la CEAC 15: Le Secrétariat a présenté le document ICCD/CRIC(15)/7, soulignant qu'il s'agissait d'une session extraordinaire du CEAC. Le même jour, le groupe de contact du CEAC a entrepris l'examen d'un projet de décision sur la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention, fondée sur les recommandations du rapport de la CEAC 15. Le groupe a finalisé le projet de décision le 8 septembre. La décision a été adoptée par la plénière du CEAC le 13 septembre.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(16)/L.2), entre autres:

- invite les banques multilatérales de développement (BMD), les institutions internationales de financement du développement, les organisations bilatérales de développement, le FEM, les institutions de financement du climat, ainsi que les institutions de financement non gouvernementales, à: étendre le financement destiné aux activités liées à la lutte contre les DLDD, à la réalisation de la NDT et à l'avancement de la mise en œuvre de la Convention; envisager l'intégration de la NDT dans leurs cadres et critères d'investissement afin d'accroître l'impact de leurs investissements;
- encourage les pays touchés parties qui formulent des objectifs nationaux volontaires de NDT à: accroître leurs efforts pour accéder aux ressources et opportunités de financement disponibles, y compris le financement destiné au climat; faire des investissements dans la NDT, une priorité pour permettre l'engagement de bailleurs de fonds concessionnels, y compris l'Association internationale de développement, vu que la résilience est devenue un thème général pour son financement; élaborer des projets et programmes transformationnels afin de passer des projets pilotes et une prolifération de petits projets à échelle et impact croissants; et à multiplier leurs efforts pour améliorer davantage le climat d'investissement et accroître la cohérence entre les engagements, les politiques, les institutions et les investissements; et
- prie le directeur général du MM, de continuer à explorer et à élaborer des mécanismes de financement novateurs et des options de financement englobant l'assistance technique dans l'élaboration de projets et programmes transformationnels; d'élargir le soutien du MM aux parties, dans les efforts fournis pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes transformationnels en collaboration avec des partenaires internationaux; et d'intensifier, en collaboration avec les BMD, les institutions internationales de financement du développement et les institutions de financement du climat, y compris le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation, le soutien des efforts de mobilisation des ressources des pays en développement.

Élaboration et mise en œuvre de stratégies par le biais des PAN pour atteindre les objectifs de la Convention à la lumière de l'objectif 15.3 de l'Agenda pour le développement durable de 2030: Après la présentation du document ICCD/COP(13)/2, par le secrétariat, le 7 septembre, Madagascar, le Liban et la Biélorussie ont parlé de leurs expériences respectives liées à ce thème. La République démocratique du Congo a déclaré que les présentations ont fourni "d'excellents idées" sur la façon dont le pays pourra élaborer ses propres objectifs de NDT. Le Brésil a annoncé sa décision d'adhérer au programme de fixation d'objectif de NDT, devenant ainsi le 111e pays à le faire.

Clôturant la session, Repnik a souligné l'importance d'avoir un objectif quantifié, fondé sur des données existantes, des engagements politiques, de s'assurer des avantages multiples et des synergies entre les conventions de Rio et de maintenir le principe «qu'il n'existe pas de modèle unique valable pour tous les cas».

Le groupe de contact du CEAC a commencé l'examen du texte décisionnel connexe dans la soirée, parvenant à un accord sur le projet de décision le 9 septembre. La plénière du CEAC a adopté la décision, le 13 septembre.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/CRIC(16)/L.1), la COP, entre autres:

- invite les parties à: formuler des objectifs volontaires fondés sur des données, quantifiables et assortis d'un calendrier pour la réalisation de la NDT, conformément à leurs circonstances nationales particulières et à leurs priorités de développement; approuver ces objectifs au plus haut niveau approprié; et utiliser le concept de NDT comme l'un des moyens de favoriser la cohérence entre les politiques, les mesures et les engagements nationaux;
- invite, également, les parties à renforcer la mise en œuvre de la Convention et des ODD; et
- prie le Secrétariat, le Mécanisme mondial et les organes pertinents de la CNULD de continuer à soutenir les parties dans leurs efforts visant à atteindre la NDT.

Assurer un investissement supplémentaire et des relations avec les mécanismes financiers - Rapport du FEM sur ses stratégies, programmes et projets pour financer les coûts supplémentaires convenus des activités liées à la lutte contre la désertification:

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/CRIC(16)/4, le 8 septembre. Chizuru Aoki, FEM, a noté que le rapport couvre les deuxième et troisième années de la sixième reconstitution du Fonds fiduciaire du FEM (FEM-6), avec des projets approuvés relevant du domaine d'intervention de la Neutralité de la Dégradation des terres, portant sur près de 34 millions d'ha, représentant 28% de l'objectif général de la FEM-6 dans ce domaine. Elle a cité le rapport du Bureau indépendant d'évaluation du FEM, qui a notamment qualifié ces projets de «très pertinents et efficaces pour produire des avantages environnementaux mondiaux».

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux pays se sont félicités de l'appui du FEM. Décrivant le rapport comme étant hautement informatif, l'UE s'est félicitée des progrès substantiels réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la COP 12. Le délégué a souligné, qu'en tant que l'un des plus importants contributeurs au FEM, l'UE se félicite de la réactivité positive, et a indiqué que la CNULD continuera à bénéficier d'un rang prioritaire dans la FEM-7.

De nombreux orateurs ont appelé à un financement pour le suivi, à la clôture du Programme de fixation des objectifs de NDT, la Côte d'Ivoire et l'Argentine demandant des éclaircissements sur les modalités du soutien futur.

L'Arménie, la Syrie et l'Égypte ont parlé de la nécessité de soutenir les programmes de lutte contre la sécheresse, soulignant l'importance d'une plus grande souplesse dans le décaissement des fonds afin de permettre des mesures de riposte en temps opportun. Le Costa Rica a déclaré que le rapport montre l'importance de l'aide apportée par le FEM, compte tenu des appels continus à un soutien supplémentaire, que les parties adressent au secrétariat.

Répondant aux questions sur les modalités du soutien futur, Aoki a déclaré que les pays sont libres de choisir parmi 18 organismes partenaires des Nations Unies, ainsi que d'ONG internationales ou nationales.

Le groupe de contact du CEAC a commencé l'examen de cet article le 7 septembre et a approuvé un projet de décision le 8 septembre. La décision a été adoptée lors de la séance plénière de clôture du CEAC, le 13 septembre.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(16)/L.4) se félicite des conclusions de l'évaluation du domaine d'intervention relatif à la neutralité de la dégradation des terres, par le Bureau d'évaluation indépendant du FEM, ainsi que du soutien continu apporté à la mise en œuvre de la Convention et, en particulier, le financement des activités habilitantes menées dans le cadre de la cible 15.3 des ODD. La décision, entre autres:

- invite le FEM, au cours de la FEM-7, à continuer de fournir un soutien technique et financier pour le renforcement des capacités, l'établissement des communications nationales, la fixation et la réalisation d'objectifs volontaires de NDT;
- invite les donateurs au FEM à tenir dûment compte des préoccupations exprimées en ce qui concerne l'allié des ressources dans les différents domaines d'intervention, et encourage les parties, par l'intermédiaire du FEM, et des correspondants nationaux de la Convention et autres parties prenantes, à plaider en faveur d'une répartition équilibrée des fonds entre les conventions de Rio, dans le processus de reconstitution de la FEM-7; et
- encourage le FEM à poursuivre et à améliorer davantage les moyens d'exploiter les opportunités de tirer parti des synergies entre les conventions de Rio et d'autres accords environnementaux multilatéraux pertinents, et avec le Programme de développement durable pour l'horizon 2030.

PROCÉDURES DE COMMUNICATION DES

DONNÉES ET DE REEXAMEN DE LA CNULD EN VUE D'INTEGRER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SA MISE EN ŒUVRE:

La question de l'amélioration des procédures de communication ainsi que de la qualité et du format des rapports à soumettre à la COP a été examinée dans le CEAC, le 8 septembre, puis dans un groupe de contact, le 9 septembre. Un projet de décision a été adopté dans le CEAC, le 13 septembre.

Le Secrétariat a présenté le document sur l'amélioration des procédures de communication ainsi que la qualité et du format des rapports à soumettre à la Conférence des Parties (ICCD/CRIC(16)/5), et le canevas à suivre dans les communications nationales (ICCD/CRIC(16)/INF.1). L'Ukraine, le Kiribati, la Zambie et les Philippines ont remis en question l'aptitude des parties à compléter leurs rapports avant la CEAC 17, l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Syrie demandant que le délai soit prolongé.

De nombreuses parties ont souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière d'élaboration des communications nationales, et le Kiribati a proposé que, compte tenu de la diversité des pays dans certaines régions, il est préférable d'apporter un tel soutien au niveau sous-régional. Le Venezuela a fait valoir que les communications nécessitent une simplification supplémentaire, conformément aux décisions antérieures de la COP. Le Secrétariat a expliqué que le calendrier de la soumission des communications avait été décidé à la COP 12, de façon à la faire coïncider avec la CEAC 17.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/CRIC(16)/L.3), la COP approuve une fréquence quadriennale pour la soumission des communications nationales de la CNULD, afin que les pays y fournissent leurs données concernant l'état d'avancement de la réalisation des objectifs stratégiques et des accomplissements de la CNULD relatifs au Cadre Stratégique pour la période 2018-2030. Compte tenu de la longueur et du temps qu'exige le processus d'élaboration des communications, qui implique de nombreuses institutions et parties prenantes au niveau national, la COP, entre autres:

- demande des directives supplémentaires et la poursuite des mesures de renforcement des capacités par le Secrétariat de la CNULD et d'autres organes compétents, en vue d'aider les parties à utiliser efficacement le travail des différentes institutions impliquées directement ou indirectement dans la fourniture de données pour la prochaine période d'élaboration des communications nationales, y compris des mesures de renforcement des capacités et d'orientation sur les approches de mise en place de systèmes de suivi pour l'élaboration des communications à soumettre à la CNULD à travers le Programme d'appui mondial;
- prie aussi le Secrétariat d'envisager de simplifier davantage les modèles de communications nationales et d'autres outils qui s'y rapportent, pour les futurs processus de communication des données, y compris une mesure pour rendre la plate-forme PRAIS plus conviviale;

- décide d'approuver une fréquence quadriennale pour les communications de la la CNULD, pour que les pays y fournissent leurs données concernant l'état d'avancement de la réalisation des objectifs stratégiques et de la mise en œuvre du cadre stratégique de la Convention pour 2018-2030;
- prend en considération la nécessité d'un indicateur spécifique pour l'objectif stratégique de la lutte contre la sécheresse, figurant dans le cadre stratégique de la CNULD pour 2018-2030, et prie le CST de contribuer aux travaux relatifs à l'établissement d'un tel cadre de suivi; et
- prie le Secrétariat, en tant qu'organe gardien de l'indicateur de l'ODD 15.3.1, d'utiliser les données qui lui sont soumises par les parties dans leurs rapports nationaux, qui sont de pertinence pour la mise en œuvre du Programme de développement durable de l'horizon 2030, comme contribution aux suivi général et évaluation par le FPHN, et de continuer à coopérer avec les organisations concernées dans l'élaboration de méthodologies et d'approches de renforcement des capacités en matière d'élaboration des communications sur les indicateurs pertinents.

QUESTIONS DE PROCÉDURE: Programme de travail pour la CEAC 17: Le 13 septembre, le CEAC a adopté le programme de travail pour la CEAC 17, après une discussion menée, le matin même, dans le groupe de contact du CEAC.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/CRIC(16)/L.6), la COP accepte d'inclure les points suivants à l'ordre du jour de la CEAC 17: contributions des réunions régionales aux préparatifs de la CEAC 17; mise en œuvre en utilisant les indicateurs de progrès figurant dans le cadre stratégique de la Convention 2018-2030; mise en œuvre des objectifs volontaires de NDT; mise en œuvre du cadre stratégique de la CNULD au titre de 2018-2030; les apports financiers pour la mise en œuvre de la Convention; les procédures de communication des données, ainsi que la qualité et le format des communications nationales à soumettre à la COP; et les données par défaut et la méthodologie proposée pour la formulation des objectifs volontaires nationaux de NDT.

Date et lieu de la dix-septième session du Comité pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention: Le 13 septembre, le CEAC a adopté une décision portant sur les date et lieu de la CEAC 17, après une brève discussion menée, le matin même, dans le groupe de contact du CEAC.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/CRIC(16)/L.5), le CEAC convient que, sous réserve de la disponibilité de ressources, la CEAC 17 devrait avoir lieu dans le courant du deuxième semestre de 2018, soit dans le lieu, le plus rentable, Bonn, Allemagne, dans le site du Secrétariat de la Convention, soit dans tout autre lieu disposant de site conférencier de l'ONU, au cas où aucune partie ne se proposerait pour l'accueil de la session et la couverture de ses coûts financiers marginaux.

CLÔTURE DU CEAC: Le président du CEAC, Bananda, a ouvert la séance de clôture, jeudi après-midi 13 septembre. Les délégués ont adopté les six décisions du CEAC par acclamation. La réunion a également élu quatre vice-présidents au Bureau des CEAC 17 et 18, à savoir: Nino Chikovani (Géorgie); Anna Luise (Italie); Jorge Luis García Rodriguez (Mexique); et Teofilus Nghitila (Namibie).

Le rapporteur Raymond Baptiste (Grenade) a présenté le rapport de la CEAC 16 pour adoption. Il a passé en revue le processus et les résultats décisionnels du CEAC, se félicitant de la coopération des membres du groupe de contact et encourageant les actions concrètes en cours. Le CEAC a approuvé le rapport provisoire tel qu'il a été présenté, étant entendu que le Rapporteur l'achèvera avec l'aide du Secrétariat.

Le président Bananda a clôturé la CEAC 16 à 16h03.

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le 6 septembre, le président Hamid Čustovič (Bosnie-Herzégovine) a ouvert la réunion. La Secrétaire exécutive de la CNULD, Barbut, a rappelé aux délégués la première Conférence sur la désertification, tenue il y a exactement 40 ans, et les a exhortés à élaborer un programme de travail audacieux et réalisable pour combler les lacunes les plus flagrantes, en produisant des avis et conseils scientifiques intelligibles pour les décideurs.

DÉCLARATIONS RÉGIONALES ET DES GROUPES

D'INTÉRÊT: L'UE a mis l'accent sur la science comme condition préalable à la lutte contre les DDTs, et sur le suivi et l'élaboration des communications sur la mise en valeur des terres. Le délégué s'est félicité des efforts continus visant à rendre l'information accessible à toutes les parties prenantes, par le biais du portail de l'échange des connaissances scientifiques, maintenant le Centre d'information de la CNULD.

La plate-forme intergouvernementale scientifique-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), accueillant avec satisfaction la collaboration future avec l'ISP, a noté que l'ISP a régulièrement apporté sa contribution à l'évaluation des dégradations et mise en valeur des terres, effectuée par l'IPBES.

Le Nigéria, intervenant au nom du groupe africain, a recommandé: la prise en considération des questions particulières africaines dans le cadre conceptuel de la NDT; le rattachement des indicateurs de la NDT aux questions de pauvreté et des savoirs autochtones; et le renforcement des capacités, en particulier, en matière de suivi des stocks de carbone organique des sols.

DesertNet International, parlant au nom des OSC, s'est félicité de l'intégration des questions liées à la gouvernance responsable, à la protection des droits des usagers et à la parité hommes-femmes dans le cadre conceptuel de la NDT, et a apporté son appui à la prorogation de l'ISP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DES TRAVAUX: Les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/COP(13)/CST/1), sans amendement.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT DU CST: Les délégués ont nommé Jean-Luc Chotte (France) en tant que rapporteur et modérateur du groupe de contact du CST.

ÉLÉMENTS DECOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017: Cadre conceptuel scientifique pour la neutralité de la dégradation des terres: Le Secrétariat a introduit le cadre conceptuel scientifique pour la NDT (ICCD/COP(13)/CST/2) les 6 et 7 septembre, en séance plénière. Le sujet devait également être examiné dans le groupe de contact du CST, les 8 et 9 septembre.

Les délégués ont discuté de l'harmonisation des indicateurs entre les conventions, y compris les connaissances traditionnelles, et l'amélioration des mécanismes de suivi. Le MM a expliqué que le cadre a servi au soutien des pays participant au programme de fixation d'objectifs de NDT et qu'une assistance supplémentaire était à disposition dans le domaine de la mobilisation des ressources. La Suisse a déclaré que les résultats scientifiques ne devaient pas être examinés par des organes politiques, tels que le Bureau de la COP. Le CST a adopté le projet de décision avec des ajustements rédactionnels mineurs, le 9 septembre, et l'a transmis à la COP, le 14 septembre, où il a été adopté, sans amendement. Le Maroc a recommandé une collaboration plus étroite entre l'ISP et le CST dans l'échange de documents avant leur publication.

Gestion durable des terres au service de la lutte contre la désertification / la dégradation des sols et la sécheresse, et de l'atténuation du, et l'adaptation au, changement climatique: Le 7 septembre, le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(13)/CST/3), au nom de l'ISP. Les délégués ont appelé à une plus grande collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et avec les plates-formes politiques et scientifiques pertinentes, les activités de recherche universitaire sur la NDT et à une plus grande collaboration avec les experts régionaux. Mariam Akhtar-Schuster, ISP, a présenté un exposé sur la coopération de l'ISP avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIÉC) dans l'élaboration d'un rapport spécial sur ce sujet, et a suggéré que la dégradation des terres soit incluse dans les appels à des opportunités de financement en faveur de la recherche. Luca Montanarella, Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) du Partenariat mondial sur les sols, a rendu compte des travaux et conclusions du Symposium mondial sur le carbone organique des sols.

Mesures et pratiques de réhabilitation, restauration et mise en valeur des terres dans les zones dégradées: Le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(13)/CST/4), le 7 septembre, et Jeff Herrick, États-Unis, a présenté le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe ressource international (GRI) d'ONU-environnement, sur la mise en valeur des terres et la résilience des écosystèmes et sur leur contribution à l'élimination de la pauvreté. La Suisse et d'autres, ont apporté leur appui à l'établissement d'une coopération entre l'ISP et le GRI, affirmant que cela réduirait les doubles emplois. Au sujet de l'évaluation des dégradations et mise en valeur des terres de l'IPBES (EDMVT), Anne Larigauderie, secrétaire exécutive et Robert Scholes, coprésident de IBPES, ont présenté un rapport sur l'EDMVT qui sera présenté à la COP 14 de la CNUCLD, et les délégués ont demandé une diffusion précise de ses résultats aux petits exploitants.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(13)/CST/L.1), la COP, entre autres, appelle le CST à approuver le cadre conceptuel scientifique de la NDT, résumé dans le document ICCD/COP(13)/CST/2, et demande aux parties qui poursuivent la NDT, de prendre en considération les directives du cadre conceptuel. Il invite également les parties à déterminer des études de cas portant sur la mise en œuvre de la NDT, pour inclusion dans un rapport de synthèse qui sera présenté à la COP 14, et demande à l'ISP d'utiliser la synthèse pour l'établissement d'un rapport sur les enseignements tirés.

La COP accueille également avec satisfaction l'évaluation scientifique de la contribution de la GDT à la lutte contre les DDTs; invite les parties à utiliser des pratiques de GTD adaptées à la réalité locale pour atteindre les objectifs nationaux fondés sur les terres, et à développer de manière significative l'engagement des parties prenantes, tout au long des phases de mise en œuvre de la GDT, tout en demandant aux parties d'élaborer des instruments politiques aptes à surmonter les obstacles posés à une mise en œuvre à grande échelle de la GDT; et prie l'ISP de continuer à travailler sur l'évaluation.

La COP demande au SPI de continuer à coopérer avec le GRI d'ONU-Environnement, dans l'élaboration d'un rapport sur la mise en valeur des terres et les ODD.

L'INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES: Examen de l'interface science-politique et de ses réalisations: Le 8 septembre, le Secrétariat a présenté cet article (ICCD/COP(13)/CST/6) et a souligné que l'évaluation externe de l'ISP a recommandé: la formalisation des interactions de l'ISP avec l'IPBES et le GIEC; l'affinement des critères d'adhésion SPI; et la limitation du programme de travail SPI à un ou deux thèmes prioritaires.

Tous les délégués se sont félicités du travail accompli par l'ISP. Le Maroc a mis l'accent sur l'amélioration de l'interface entre les politiques et la science et sur l'octroi aux parties, une plus grande opportunité d'examiner les résultats de l'ISP. La représentante des États-Unis a parlé des avantages du soutien scientifique apporté par l'ISP, par rapport aux arrangements antérieurs, et a encouragé plutôt la collaboration avec d'autres organismes que la fixation de priorités limitées pour son programme de travail. L'Argentine, la Jordanie, le Kirghizistan et l'Afrique du Sud ont suggéré d'améliorer l'équilibre régional dans l'appartenance à l'ISP et, appuyé par la Géorgie, au nom des PECO et par la Micronésie, a souligné la nécessité d'améliorer la communication avec les correspondants nationaux. Israël a mis en garde contre une forte augmentation des effectifs. Le Japon a recommandé que l'ISP se concentrât sur les priorités mondiales afin de réaliser des résultats réalistes dans un délai limité, offrant une contribution de ses experts en la matière. Les délégués ont apporté leur appui à la prorogation du mandat de l'ISPI jusqu'à la fin de la COP 16, ont demandé des échanges améliorés entre les parties prenantes, ont suggéré de s'adosser sur les réseaux existants et ont demandé un rôle plus important et de plus grandes opportunités de participation pour les OSC. Le 8 septembre, le groupe de contact du CST a approuvé un projet de décision portant sur l'amélioration de l'efficacité de l'ISP, qui a été approuvé par le CST et transmis à la COP, le 9 septembre. Le 14 septembre, la COP a adopté la décision, sans amendements.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(13)/CST/L.3), la COP, entre autres, décide: de poursuivre l'ISP et de proroger son mandat actuel jusqu'à la fin de la COP 16; de renouveler l'adhésion à l'ISP avec un système rotatif; de proroger, exceptionnellement, de deux ans, soit pour l'exercice biennal 2018-2019, l'adhésion d'un maximum de huit membres actuels de l'ISP; et d'ajouter deux sièges d'observateurs supplémentaires à l'ISP; et demander au Bureau du CST, avec l'aide du Secrétariat, de déterminer un processus de renouvellement échelonné de l'adhésion à l'ISP et de réviser, conséquemment, les termes de référence et critères de sélection de l'ISP.

La COP demande également à l'ISP de soumettre une proposition pour son programme de travail, à chaque session régulière de CST, en mettant l'accent sur un ou deux grands thèmes prioritaires pertinents à l'échelle mondiale, liés à la lutte contre les DDTs, et de poursuivre sa coopération avec d'autres organismes scientifiques internationaux opérant dans le domaine de riposte aux DDTs. La COP prie également le Secrétariat de: clarifier les avantages, les coûts, les conditions et les procédures éventuelles permettant d'établir des relations plus formelles entre l'ISP et l'IPBES, le GIEC, l'ITPS et le GRI d'ONU-Environnement; et de faciliter la communication entre l'ISPI et les correspondants scientifiques et technologiques des parties.

Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019: Le 8 septembre, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(13)/CST/7 and ICCD/COP(13)/CST/INF.2. De nombreux pays ont exprimé leur soutien au programme de travail de l'ISP au titre de l'exercice biennal 2018-2019, l'Afrique du Sud faisant part de préoccupation quant au déficit budgétaire de 205 000 euros, et suggérant au CST et à la CNUCLD de chercher des recommandations pour le comblement de ce déficit. La Suisse, l'UE et les États-Unis se sont félicités de la coordination continue avec d'autres organismes scientifiques en vue de renforcer les fondements scientifiques de l'ISP et de réduire les inefficacités.

Au sujet du point focal du travail de l'ISP, le Mexique, le Salvador, la Bolivie, le Venezuela et la Namibie ont demandé l'octroi d'une attention particulière à la recherche sur la sécheresse et sur la manière dont elle accroît la vulnérabilité, et le Koweït et l'Arabie saoudite ont appelé à mettre l'accent sur les tempêtes de sable et de poussière. Les OSC ont demandé que les questions locales soient prises en considération, dans une plus grande mesure, dans l'élaboration des directives sur la NDT. Le groupe de contact du CST a examiné ce point de l'ordre du jour et, le 9 septembre, le CST a transmis un projet de décision à la Conférence des Parties qui a adopté la décision, sans amendements, le 14 septembre.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(13)/CST/L.4), la COP, entre autres: adopte le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2018-2019; prie le Secrétaire exécutif de présenter, à la CST 14, des rapports de synthèse englobant des recommandations axées sur les politiques, pour les objectifs suivants du programme de travail de l'ISP: Objectif 1.1 (fournir des conseils sur la conception et la mise en œuvre de politiques et initiatives liées à la NDT, qui entraînent de multiples avantages et des synergies avec d'autres conventions de Rio); Objectif 1.2 (fournir des preuves scientifiques sur la contribution potentielle de la NDT à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et des conditions environnementales des populations touchées par les DDTs); et Objectif 2 (fournir des orientations concernant le soutien de l'adoption et de la mise en œuvre d'interventions terrestres pour la gestion et l'atténuation de la sécheresse); et présenter, à la CST 14, un rapport sur les activités de coordination menées par l'ISP durant l'exercice biennal 2018-2019.

Promouvoir l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des bonnes pratiques et le Centre d'information de la Convention: Le 8 septembre, le Secrétariat a introduit le document ICCD/COP(13)/CST/8 et a présenté le Centre d'information de la Convention et la Base de données mondiale sur la GDT de l'Étude mondiale des approches et technologies de conservation (WOCAT).

L'Argentine a recommandé que les données non officielles figurant dans le Centre d'information soient distinctes des données officielles des pays. L'Afrique du Sud a annoncé la

création du WOCAT africain. Les États-Unis ont noté que le Centre d'information ne doit pas créer sa propre base de données, mais faciliter l'accès à celles existantes.

Le Kenya a suggéré l'utilisation des savoirs autochtones et des recherches antérieures menées en Afrique pour améliorer les communications sur les DDTs. Le Japon a proposé que chaque pays opère une mise à jour de ses communications nationales directement par les correspondants nationaux. Le Pakistan a recommandé d'inclure des publications d'ONG dans le WOCAT, et la Chine a demandé que les ONG soient intégrées dans le Centre d'information. Le 8 septembre, le groupe de contact du CST a approuvé un projet de décision portant sur la promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des bonnes pratiques et du Centre d'information de la Convention. Le 9 septembre, le CST a transmis le projet de décision à la COP, qui a adopté la décision, sans amendements, le 14 septembre.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(13)/CST/L.5), la COP, entre autres: demande au Secrétariat de continuer à élargir et à renforcer le Centre d'information de la Convention; encourage les parties et invite d'autres parties prenantes à poursuivre l'échange des données pertinentes sur les DDTs et la GDT, à travers le Centre d'information de la Convention; prie le Secrétariat de déterminer clairement les différentes sources d'information et les différentes catégories de données dans le Centre d'information de la Convention; et invite les parties et les institutions financières à soutenir la maintenance, l'expansion, l'amélioration et le développement du Centre d'information de la Convention.

QUESTIONS DE PROCÉDURE: Programme de travail pour la CST 14: Le 8 septembre, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(13)/CST/7 et ICCD/COP(13)/CST/INF.2 portant sur le programme de travail de la CST 14.

Cet article a été examiné dans le groupe de contact du CST, le 9 septembre, puis plus tard ce jour-même, dans la plénière du CST. Le Brésil a recommandé au Comité de réfléchir sur le rôle du CST à la prochaine COP. Le 9 septembre, le CST a adopté le projet de décision avec des ajustements rédactionnels mineurs, et le 14 septembre, la COP a adopté la décision, sans amendement.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(13)/CST/L.6), la COP décide: que le CST devrait se concentrer sur les objectifs et les activités de coordination déterminés dans le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2018-2019; et que la CST 14 devrait être conçue de manière à faciliter le dialogue entre les parties et l'ISP sur les implications politiques des résultats scientifiques, afin de permettre la formulation de recommandations pertinentes pour les politiques.

ADOPTION DU RAPPORT DU CST: Le 9 septembre, Jean-Luc Chotte, vice-président et rapporteur du CST, a rendu compte des six décisions adoptées par le CST, qui ont été transmises à la COP. Les délégués ont élu les vice-présidents pour la CST 14: Carl Fiati (Ghana), María Angélica Fernández (Colombie), German Kust (Fédération de Russie) et Ahmet Şenyaz (Turquie). Le CST a approuvé le rapport provisoire de la session, étant entendu que le Rapporteur l'achèvera avec l'aide du Secrétariat.

Dans ses remarques de clôture, le président de la CST, Čustovič, a déclaré qu'avec le cadre conceptuel de la NDT, l'ISP a fourni aux décideurs, à la fois, des conseils scientifiques solides et un outil pratique, et a exprimé un nouvel optimisme quant à la capacité de la Convention de réaliser des résultats visibles sur le terrain. Il a clôturé la réunion à 16 h 13.

LE SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Le segment de haut niveau a eu lieu du 11 au 12 septembre et a inclus une séance d'ouverture, trois tables rondes parallèles et trois séances de dialogue.

SESSION D'OUVERTURE: Le 11 septembre, le président de la COP 13, Zhang Jianlong, a souhaité aux délégués la bienvenue au segment de haut niveau, et a présenté une vidéo montrant les réalisations chinoises dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Wang Yang, vice-premier ministre, a transmis, au nom du président chinois Xi Jinping, un message soulignant la priorité de la préservation écologique et l'importance de la prévention dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Dans son discours d'ouverture, Wang, a reconnu le rôle efficace joué

par la CNUCLD dans la réalisation d'un terrain d'entente mondial sur la lutte contre la désertification et a mis en exergue: la valeur dans la mise en place d'un système mondial de coopération écologique; la promotion de la communication et de l'échange d'expériences entre les parties; l'encouragement et l'incitation des pays à lutter contre la désertification; et la promotion du développement écologique pour améliorer les moyens de subsistance des populations, de façon globale.

Dans un message vidéo, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a noté que les mesures visant à faire face à la dégradation des terres sont au cœur du Programme de développement durable pour l'horizon 2030, et a exhorté la COP 13 à faire montre de courage et à apporter des solutions concrètes aux défis posés.

La secrétaire générale de la CNUCLD, Monique Barbut, a noté que, avec un Cadre stratégique révisé et des objectifs de NDT audacieux, la Convention est "un tournant décisif". faisant état des conséquences négatives des DDTs, elle a encouragé les délégués à apprendre et à employer les nombreuses stratégies de mise en valeur des terres, y compris les efforts fournis par la Chine pour la restauration de 6000 kilomètres carrés du désert de Kubuqi, qui a sorti 100 000 personnes de la pauvreté.

María Victoria Chiriboga, sous-secrétaire aux changements climatiques, Équateur, parlant au nom du G-77/Chine, a réitéré son engagement à participer efficacement à la COP et a appelé à renforcer le cadre stratégique et les indicateurs de la NDT et à accroître les ripostes régionales à la sécheresse et les efforts mondiaux visant à faire face au phénomène des tempêtes de sable et de poussière.

Richard Mwendandu, Directeur des accords multilatéraux sur l'environnement, Ministère de l'Environnement du Kenya, parlant au nom des États africains, a souligné la nécessité de se concentrer sur des projets transformationnels permettant la réalisation des objectifs de NDT qui nécessitent un engagement politique et un financement revu à la hausse.

Rawea Mizel Mahmood, directrice générale, Direction des forêts et de la lutte contre la désertification, ministère de l'Agriculture, Iraq, parlant au nom des pays d'Asie-Pacifique, s'est félicitée de l'inclusion d'un objectif spécifique à la sécheresse dans le nouveau cadre stratégique, et a souligné que la NDT est un véhicule favorisant la mise en application de la Convention, et a mis en exergue la collaboration entre les conventions de Rio ainsi que le renforcement des capacités, en tant que domaines prioritaires.

Ion Perju, conseiller du président sur les questions agro-industrielles et d'administration publique, Moldavie, parlant au nom des États d'Europe centrale et orientale, a noté que 11 pays d'Europe centrale et orientale sont impliqués dans le processus de réalisation de la NDT, avec deux objectifs nationaux fixés. Il a encouragé l'inclusion de la sécheresse dans le document final de la COP et s'est félicité de la prorogation de l'ISP.

Lina Pohl, ministre de l'Environnement, le Salvador, parlant au nom du GRULAC, a déclaré que les nouveaux cadres et accords sur le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, sont des résultats importants de la COP 13. Elle a demandé des ressources pour permettre aux unités de coordination régionales et au CEAC de remplir leur rôle de soutien aux parties.

Siim Kiisler, ministre de l'Environnement, Estonie, parlant au nom de l'UE, a souligné l'importance de: l'engagement des communautés locales et d'autres acteurs non étatiques; de la traduction de la science en recommandations politiques pratiques; et de l'engagement des institutions multilatérales et du secteur privé à financer.

Hindou Oumarou Ibrahim, Association des femmes et des peuples autochtones de M'Boro, Tchad, parlant au nom des OSC, a appelé les parties à adopter la décision de la COP sur les droits fonciers, afin d'assurer à des millions d'agriculteurs, de communautés locales, de peuples et de femmes autochtones un accès sécurisé à la terre, car cela est fondamental pour la réalisation de l'objectif de la Convention.

Yang Liu, Académie chinoise des forêts, parlant au nom des jeunes, a encouragé les gouvernements et toutes les parties prenantes: à s'engager dans une éducation égalitaire et de qualité pour tous les jeunes, en particulier les femmes et les filles; à soutenir les investissements dans l'économie verte pour accroître

l'attrait des emplois verts pour les jeunes; et à appuyer les opportunités d'échanges d'expériences et de bénévolat pour les jeunes.

Le président-directeur-général du FEM, Naoko Ishii, s'est félicité de l'engagement de la Chine à contrôler la désertification à travers ses pratiques locales, et a insisté sur le fait que l'engagement des pays à réaliser les objectifs de NDT constitue un moyen solide de conduire la mise en œuvre de la Convention; que la promotion de la gestion holistique des terres est essentielle à la préservation de la biodiversité et au traitement des problèmes liés à l'eau et au changement climatique; et qu'il est impératif, pour le secteur privé, d'impliquer les petits agriculteurs.

Joseph Chenoth, Nonce apostolique auprès du Japon, a transmis un message du Pape François. Il s'est félicité des efforts déployés à la COP 13 pour susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes, et a exprimé l'espoir de voir la COP 13, tout en traitant de questions et d'objectifs particuliers, adopter une approche intégrée liée aux questions plus vastes auxquelles l'humanité est confrontée.

LES TABLES RONDES DE HAUT NIVEAU: Le 11 septembre, trois tables rondes de haut niveau ont eu lieu.

La dégradation des terres: Un défi pour le développement, la prospérité et la paix: Cette table ronde a été présidée par Sydney Alexander Samuels Milson, ministre de l'environnement et des ressources naturelles, Guatemala, et modérée par Manoel Sobral Filho, directeur du Forum des Nations Unies sur les forêts. Samuels Milson a souligné que les sécheresses ont affecté 2,8 millions de personnes en Amérique centrale, obligeant les populations rurales à migrer.

Louise Arbour, représentante spéciale de l'ONU pour les migrations internationales, par vidéo, a déclaré que les facteurs environnementaux affectent les migrations, avec d'autres facteurs sociaux, politiques, économiques et démographiques, mais que le lien fondamental est évident. Elle s'est félicitée des discussions de la Convention sur les migrations, mentionnant d'autres initiatives, telles que la négociation d'un pacte mondial de l'ONU pour une migration réalisée dans des conditions sûres, ordonnées et régulières.

Abdulrahman Bello Dambazau, ministre de l'intérieur, Nigéria, a déclaré que la désertification et la mauvaise gestion des ressources naturelles contribuent aux conflits qui éclatent au Nigeria entre les utilisateurs des terres. Notant que la terre est au centre de la paix et du développement, il a souligné l'importance du projet du Grand Mur Vert édifié pour faire face à la désertification, qui régénère les sols et permet la création d'emplois et la prévention des migrations.

Camara Alahgie, présidente de l'Association des rapatriés de Gambie, a raconté sa propre expérience en tant que migrante, expérience commune à des milliers de jeunes africains, qui l'a conduite à créer une association qui aide les jeunes gambiens à rester dans le pays.

Plusieurs pays ont reconnu les liens entre la désertification, la dégradation des terres, la pauvreté et les migrations, soulignant la nécessité d'une meilleure compréhension de ces liens, soutenus par les données, afin d'endiguer les causes profondes. Plusieurs délégués ont décrit des conflits découlant de la mauvaise gestion des ressources naturelles et des DDTS, et certains ont donné un aperçu des mesures nationales visant à réhabiliter les terres et à promouvoir la création d'emplois, à l'échelle du territoire, afin de prévenir l'immigration, décrivant des approches telles que les systèmes agro-forestiers.

La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: L'alerte précoce et au-delà: Ouvrant la session, le président Abdullah Ahmed Al-Sabah, directeur général de l'Autorité publique chargée de l'environnement, Koweït, a déclaré que les tempêtes de sable et de poussière dans son pays représentent 190 millions de dollars de pertes annuelles.

Le modérateur Erik Solheim, directeur exécutif, ONU-Environnement, a proposé trois thèmes de discussion: les voies et moyens de renforcer la coopération régionale; les voies et moyens d'améliorer le rapport entre science et données; et les voies et moyens d'étendre les pratiques probantes.

Notant que son pays a connu six années sèches consécutives, Lina Pohl, ministre de l'environnement, le Salvador, a parlé de la mise en place d'un système d'alerte précoce contre la sécheresse, d'un programme de reboisement et d'une stratégie de gestion des terres.

Oppah Muchinguri, ministre de l'environnement et du climat, Zimbabwe, a souligné les effets de la sécheresse sur les communautés rurales, en particulier, les femmes et les enfants.

Le conférencier Zhang Xinsheng, président de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a mis l'accent sur les solutions naturelles et, notamment, le rétablissement des fonctions écosystémiques des sols, à travers l'intensification de la réhabilitation des terres et l'intégration de la GDT.

Dans le débat qui a suivi, les délégués ont souligné: la valeur des partenariats, du financement et du transfert de technologie pour le renforcement de la résilience; l'importance de l'implication des partenaires dans les plates-formes existantes sur la sécheresse, la météorologie et l'agriculture; le rôle de l'ISP dans l'intégration des données de l'alerte précoce; et l'importance de l'engagement des communautés locales.

Neutralité de la dégradation des terres: "passer de la formulation des objectifs à l'action ... qu'est-ce qu'il faudrait pour cela?": La session a été présidée par Johanita Ndahimananjara, ministre de l'environnement, Madagascar, qui a mis au défi les pays de partager la façon dont ils passeront des engagements à l'action.

La modératrice Cristiana Paçca Palmer, secrétaire exécutive de la CDB, a mis au défi les pays à déterminer ce qu'il faudrait pour: passer de la formulation des objectifs à l'action concrète; désigner les cibles nationales de la NDT; et obtenir des ressources suffisantes pour la réalisation des objectifs de NDT, et débloquer les investissements du secteur privé.

Gustavo Fonseca, directeur des programmes, FEM, a partagé des enseignements tirés de la fourniture d'une aide technique et financière aux pays pour l'élaboration des objectifs de NDT, notamment: la nécessité de regarder au-delà du domaine d'intervention, la lutte contre la dégradation des terres, pour mobiliser des ressources et tirer parti des ressources des projets qui y sont étroitement liés; et s'assurer de la bonne gouvernance.

Christopher Knowles, directeur du département Climat, Banque européenne d'investissement, a souligné les conditions nécessaires à la réalisation de la NDT, y compris, la volonté politique et le leadership à tous les niveaux, des projets bancables et sensibles au niveau économique, et l'intégration du «Saint Graal» des capitaux du secteur privé.

Dans le débat qui a suivi, de nombreux pays ont réaffirmé leur engagement envers la NDT et les ODD; ont partagé de bonnes pratiques; ont mis en exergue les avantages des synergies entre les conventions de Rio; ont souligné que les objectifs de NDT sont mieux concrétisés lorsqu'ils sont abordés dans le cadre d'une initiative plus large; ont appelé à l'implication des acteurs dont les actions ont un impact direct sur les terres; et ont indiqué que les secteurs public et privé devraient partager les risques et les avantages financiers.

Une couverture détaillée des tables rondes est disponible à l'adresse: <http://enb.iisd.org/vol04/enb04274f.html>

LES DIALOGUES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET LE SECTEUR PRIVÉ: Le 12 septembre, trois dialogues ont eu lieu.

La parité hommes-femmes et les droits fonciers: Barbara Thomson, sous-ministre des Affaires environnementales, Afrique du Sud, modératrice, a déclaré que «sans terre, il n'y a pas de développement». Elle a souligné les liens de causalité entre les droits fonciers et la dégradation de l'environnement, et s'est félicitée de l'objectif du Cadre stratégique de la Convention, portant sur l'amélioration des moyens de subsistance et l'accroissement de la participation des populations locales, y compris les femmes, dans la prise de décision.

Hindou Oumarou Ibrahim, Association des femmes et des peuples autochtones de M'Boro, Tchad, a signalé que les femmes sont largement exclues des droits formels de propriété foncière, en dépit de leur rôle important dans les secteurs de l'agriculture

et de l'élevage, et a appelé à la mise en place d'un système de suivi de l'intégration des femmes dans la Convention et à une décision de la COP 13 sur les droits fonciers.

Ulrich Apel, spécialiste principal de l'environnement, FEM, a cité des exemples d'inclusion systématique des aspects sexospécifiques, dans le cadre des interventions du FEM, et a signalé que les considérations de parité dans les projets du FEM sont passées de 56% dans la cinquième reconstitution du Fonds fiduciaire du FEM (FEM-5) à 97% dans la FEM-6.

Ana Di Pangracio, Fundación Ambiente y Recursos Naturales, Argentine, soulignant la répartition inégale de la propriété foncière entre hommes et femmes en Amérique latine, a exhorté les gouvernements à protéger les défenseurs de l'environnement, et a appelé la COP 13 à adopter une décision sur les droits fonciers, ouvrant aux femmes un accès plus sécurisé à la terre.

Shah Abdus Salam, Development Wheel, Bangladesh, soulignant la contribution des terres aux conditions socio-économiques et aux moyens d'existence agricoles dans les pays en développement, a déploré que le rôle des femmes en tant que main-d'œuvre ne soit pas correctement reconnu par son gouvernement national et que les femmes ne participent pas suffisamment à la prise de décision.

En conclusion, Thomson a proposé deux principaux messages: les femmes doivent être intégrées dans la conception et la mise en œuvre des programmes; et le pouvoir s'exprime par le biais de structures décisionnelles officielles et que par conséquent, une décision doit être prise sur cette question.

Les gouvernements locaux: Le modérateur de la séance, Pawel Salek, secrétaire d'État, ministère de l'environnement, Pologne, a souligné que les synergies entre les conventions de Rio et la coopération entre les gouvernements locaux sont la clé du développement durable et de la lutte contre les DDTs et contre le changement climatique. Il a parlé de plans d'adaptation au changement climatique, pour les milieux urbains, en Pologne, et du fonds pour le carbone forestier.

Shi Yanjie, vice maire d'Ordos, Chine, retraçant l'histoire de la désertification de la ville et les réussites de la réhabilitation de la région, a souligné l'inclusion du secteur privé et du capital social dans l'industrie écologique fondée sur le sable.

Ashok Sridharan, maire de Bonn, Allemagne, a appelé à des «optimiseurs des zones urbaines», qui devraient prendre en considération tous les défis et toutes les stratégies auxquels sont confrontées les zones urbaines, les examiner avec toutes les parties prenantes pour créer des avantages et réaliser des approvisionnements communs et pour «penser à la terre» lors de la planification des développements futurs.

Ahmed Aziz Diallo, maire de Dori, Burkina Faso, a décrit la façon dont les communautés locales de son pays sont capables de lutter contre la DDTs, grâce à la décentralisation et à une approche fondée sur les droits.

Roland Ries, maire de Strasbourg, France, a souligné: l'importance de tisser des liens entre les communautés, les villes et les régions à travers le concept de gouvernance territoriale; et le besoin urgent de lutter contre la dégradation des terres partout dans le monde "sinon, un milliard d'enfants n'auront d'autre alternative que de fuir."

Manuel António Lopes de Araújo, maire de Quelimane, Mozambique, a parlé de l'expérience de sa ville en matière d'inversement des pratiques de déboisement de la mangrove pour répondre aux besoins en matière de logement, et a mis en relief les initiatives éducatives sur l'importance des mangroves, ainsi que les technologies de construction alternatives.

Dans le débat qui a suivi, de nombreux pays ont souligné: le rôle des gouvernements locaux et des savoirs autochtones dans la GDT et dans la planification; les expériences de décentralisation de la gouvernance pour lutter contre les DDTs; et le rôle crucial que jouent les femmes dans la mise en œuvre de la GDT pour la réalisation de la NDT. Jan Szyszko, ministre de l'environnement, Pologne, a conclu la session en invitant les participants de la COP 13 à prendre part à la COP de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Pologne, en 2018.

Le secteur privé et la NDT: Le modérateur Daniel Calleja Crespo, directeur général de l'environnement, Commission européenne, a défié les participants à prendre en considération:

l'action des gouvernements pour la promotion des investissements verts et la détermination des secteurs prioritaires pour la participation du secteur de l'entreprise; l'accroissement de la création de capacités pour les projets bancables; et le suivi et l'évaluation de l'engagement du secteur de l'entreprise dans le programme de développement durable.

Matthew Reddy, directeur, Forest Solutions Group et Climate Smart Agriculture, World Business Council for Sustainable Development, a décrit la façon dont le secteur des entreprises est en train d'orienter ses actions en réponse au programme de l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris sur le changement climatique, mettant en relief les initiatives de connectivité paysagère et l'intérêt du secteur privé dans le financement mixte.

Philippe Zaouati, directeur général, Mirova, a souligné la nécessité de mobiliser le secteur privé, en particulier, pour accéder au financement. Il s'est félicité de la création du marché des obligations vertes en Chine comme solution permettant d'impliquer les parties prenantes, et a indiqué que la NDT pourrait être intégrée au financement vert.

Gloverson Moro, Chef, Recherche et Développement, Syngenta Asie-Pacifique, a souligné l'importance de l'innovation et des affaires dans l'agriculture. Il a ajouté que la coopération entre les milieux universitaires, les agriculteurs et les entreprises est essentielle pour l'inversement de la dégradation des terres et l'avancement du développement durable.

Wang Wenbiao, président, Elion Resources Group, a partagé l'expérience d'Elion dans le domaine de la lutte contre la désertification dans le désert de Kubuqi en Mongolie intérieure, expérience qui a permis d'innover et de créer de la richesse, affirmant que c'était là un «bon exemple» de partenariat public-privé (PPP).

Répondant aux questions soulevées, Reddy a souligné l'importance de veiller à ce que les PPP englobent des mesures de protection environnementale; contribuent à la sécurité alimentaire et à la sauvegarde des moyens de subsistance en milieu rural; et intègrent des approches élargies de la gestion foncière. Zaouati a souligné que la formation attirerait les jeunes vers les technologies et les financements verts. Moro a proposé de s'associer aux OSC pour un impact plus important pour les moyens de subsistance. Wang a souligné le rôle du secteur de l'industrie dans le modèle de Kubuqi, et celui de la formation des agriculteurs locaux.

Une couverture plus détaillée des dialogues est disponible à l'adresse: <http://enb.iisd.org/vol04/enb04275f.html>

LA CLÔTURE: Le président de la COP 13, Zhang Jianlong, a conclu le segment de haut niveau mardi après-midi et a invité les présidents de séances et les modérateurs à résumer les tables rondes et les dialogues.

Le Canada a annoncé le rétablissement de son soutien à la CNULD. La représentante a déclaré que, comme la pauvreté, la désertification affecte de façon disproportionnée les femmes et les filles, problème que le Canada entend aborder dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide internationale à la cause féminine.

La secrétaire exécutive de la CNULD, Barbut, a présenté au président de la COP 13, Zhang Jianlong, un certificat d'excellence pour sa contribution à la lutte contre la désertification. Recevant le prix, Zhang a déclaré qu'il «le chérirait pour toujours» et qu'il appartient également aux centaines de milliers de personnes qui ont contribué à mettre un terme à la dégradation des terres dans la région. Jianlong a remercié les représentants de haut niveau pour leur participation active et a clos le segment de haut niveau à 17h30.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Vendredi après-midi, 15 septembre, Jia Xiaoxia, administration forestière nationale, Chine, parlant au nom du président de la COP 13, Zhang Jianlong, a invité le président du CEAC, Aliyu Bananda, à présenter un bref résumé de la session du CEAC. La COP a ensuite adopté 6 décisions du CEAC, sans discussion.

Jia a alors invité les délégués à élire des membres du bureau, autres que le président. Les délégués ont élu Omer Muhammad (Pakistan) en tant que président de la CST 14, et Samuel Mabilin Contreras (Philippines) en tant que président du CEAC pour ses 17e et 18e sessions.

La COP a ensuite adopté les décisions qui lui ont été transmises par la GC.

Après cela, la COP a adopté la décision portant sur les discussions des tables rondes ministérielles parallèles du segment de haut niveau (ICCD/COP(13)/L.1), dans laquelle la COP prend note des résumés des présidents et décide de les joindre, en tant qu'annexe, au rapport de la COP 13.

La COP a, en outre, examiné et adopté des projets de décision sur la déclaration des OSC qui prenaient part à la COP (ICCD/COP(13)/L.12), du Forum des jeunes (ICCD/COP(13)/L.13) et du Forum du secteur entrepreneurial sur la gestion durable des terres (ICCD/COP(13)/L.9).

Adoption de la Déclaration d'Ordos: Le 9 septembre, un comité d'amis des présidents a été créé pour élaborer un projet de déclaration d'Ordos. Au cours de la séance plénière de clôture, le Président de la COP 13, Zhang Jianlong, a présenté la Déclaration d'Ordos (ICCD/COP(13)/L.14), dans laquelle les ministres et autres représentants de haut niveau, entre autres:

- se félicitent de l'engagement du gouvernement chinois à travailler avec les parties pour la lutte contre la désertification, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière, en particulier en Asie et en Afrique, et à soutenir le «Belt and Road Cooperative Mechanism for Combating Desertification»;
 - confirment que les DDTS sont des défis environnementaux, économiques et sociaux majeurs pour le développement durable mondial, en particulier pour la lutte contre la pauvreté, la mauvaise santé, le manque de sécurité alimentaire, l'érosion de la biodiversité, la pénurie d'eau, la réduction de la résilience au changement climatique et la migration forcée;
 - considèrent les tempêtes de sable et de poussière et l'érosion des sols fertiles qui en résulte, comme étant des défis intersectoriels et transfrontaliers émergents, aggravés par une gestion non durable des terres et une utilisation irrationnelle de l'eau, autant de problèmes qui exacerbent les défis environnementaux existants; et
 - reconnaissent l'appel, lancé par la société civile, à un meilleur accès, un contrôle plus efficace et une gestion plus rationnelle des terres, y compris le renforcement de la sécurité foncière, un accès et des droits égaux aux exploitants, femmes et hommes, en particulier, aux personnes pauvres et vulnérables, aux peuples autochtones et aux communautés locales, en tant qu'élément critique du développement durable.
- La Déclaration, aussi:
- se félicite du cadre stratégique de la Convention pour l'exercice biennal 2018-2030;
 - s'engage à faciliter, aux parties qui souhaitent l'entreprendre, le processus volontaire de fixation d'objectifs de NDT et à fournir un soutien suffisant aux efforts nationaux visant à transformer les objectifs de NDT fixés en projets efficaces et en mesures équitables;
 - s'engage à intégrer davantage les objectifs et pratiques de GDT dans les politiques, plans et investissements pertinents pour contribuer à la réalisation de la NDT;
 - invite le secteur privé et d'autres parties prenantes à intensifier les investissements pour la réalisation de la NDT au niveau national;
 - encourage les secteurs public et privé à continuer d'investir dans la mise au point de technologies, de méthodes et d'outils pour la lutte contre les DDTS dans les différentes régions, et à renforcer l'échange d'information (y compris les savoirs traditionnels, avec le consentement des détenteurs de ces savoirs), la création des capacités et le partage des technologies;
 - priorise, selon ce qu'il convient, les initiatives qui profitent aux plus vulnérables et qui visent à autonomiser les personnes qui ont le moins de capacité à faire face aux conséquences des DDTS;
 - s'engage à lutter contre les inégalités entre les genres, qui sapent l'avancement de la mise en application de la Convention;
 - favorise les approches qui rassemblent le secteur public, le secteur privé et les communautés locales pour fournir des services économiques et écosystémiques qui peuvent être partagés par les entreprises et les exploitations agricoles locales

qui ont été précédemment touchées par la dégradation des terres et la pauvreté, par exemple «l'économie du désert vert», comme démontré dans Désert de Kubuqi, Ordos; et

- invite les gouvernements locaux en particulier, à collaborer pour créer des villes inclusives et durables, en utilisant des approches de GDT et une planification intégrée de l'utilisation des terres.

La COP a ensuite adopté le rapport de la réunion (ICCD/COP(13)/L.19) présenté oralement par le Rapporteur Trevor Benn (Guyane) de la COP 13. Il a noté que les lettres de créance du Cambodge, de Malte, de la Zambie et du Zimbabwe seront incluses dans le rapport final, qui comprendra également les déclarations faites lors de la séance plénière de clôture. La Conférence a adopté le rapport, sans commentaires.

LES DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: Le président de la COP, Zhang Jianlong, a énuméré cinq résultats majeurs de la COP 13 et a ajouté que l'encouragement des jeunes à prendre des mesures, «plante une graine dans leur cœur» pour leur contribution aux efforts futurs de lutte contre la désertification.

La secrétaire exécutive de la CNULD, Barbut, a affirmé que la COP 13 a pris des mesures audacieuses pour la Convention, qui dispose maintenant d'une voie claire, orientée vers l'action. Elle a résumé les nouvelles initiatives établies durant la COP 13, portant, notamment, sur la sécheresse, les migrations, le genre et les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que le lancement du Fonds pour la NDT et des Perspectives territoriales mondiales. Elle a encouragé les participants à agir pour la mise en œuvre de la NDT, et a conclu en remerciant les hôtes chinois et tous les autres intervenants.

L'Algérie a soumis une résolution sur l'expression de sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine (ICCD/COP(13)/L.15). La représentante a félicité la Chine pour l'excellente organisation et pour son engagement envers la COP. La résolution a ensuite été adoptée par la COP.

L'Équateur, au nom du G-77/Chine, s'est félicité du nouveau cadre stratégique et de la nouvelle initiative contre la sécheresse. Il a félicité le Brésil, l'Inde et le Libéria pour leur adhésion au programme de fixation d'objectifs de NDT, portant le nombre total des adhérents à 113, et a déclaré que le programme fait partie intégrante du passage de la NDT du stade de concept à celui de réalité concrète. Le délégué s'est félicité du lancement du Fonds pour la NDT et a déclaré que la réalisation de la NDT nécessite des ressources financières nouvelles, supplémentaires et substantielles.

L'UE s'est déclarée satisfaite de l'alignement du nouveau cadre stratégique sur le programme d'action de l'horizon 2030 et sur le programme d'action d'Addis-Abeba, et que la lutte contre la sécheresse est désormais bien en main par la CNULD. La représentante a souligné que le document «Perspectives territoriales mondiales» jouera un rôle clé dans l'orientation de réalisation de la NDT, et s'est félicitée de la résolution consacrée à la question de migration, affirmant qu'il est important de fournir une visibilité aux DDTS en tant que l'un des facteurs provoquant la migration.

Le Kenya, au nom du Groupe africain, a qualifié l'adoption du Cadre stratégique de la Convention de décision marquante, soulignant, toutefois, qu'il aurait fallu hausser le problème de la sécheresse au même niveau que ceux de la désertification et de la dégradation des sols. Le délégué s'est déclaré satisfait du soutien financier apporté à la CNULD par le biais du FEM et du lancement du Fonds pour la NDT, appelant à une répartition égale des ressources du FEM entre les conventions de Rio.

L'Iraq, au nom du groupe Asie-Pacifique, s'est félicité des résultats de la COP, mettant l'accent sur les décisions portant sur le Cadre stratégique, qui sont en harmonie avec les ODD, la NDT et le renforcement des capacités, en tant qu'étapes importantes pour la mise en application de la Convention, et a souligné que les DDTS forment un problème de dimension mondiale qui nécessite des efforts d'échelle mondiale.

Le Pérou, au nom du GRULAC, a réitéré la valeur de la biodiversité et de l'environnement de la région et l'importance de la prise de mesures efficaces, englobant des ressources

financières et le renforcement des capacités. Il a exhorté les pays industrialisés à prendre de nouveaux engagements à cet égard, pour aider les pays en développement à atténuer la sécheresse.

La Biélorussie, au nom des états d'Europe centrale et orientale, a qualifié les décisions adoptées de percée qui renforcera l'âme de la CNULD et la mise en œuvre de son programme de travail. Le délégué a identifié l'adoption du Cadre stratégique comme étant une décision clé, car elle s'appuie sur des réalisations existantes et présente de nouveaux éléments, y compris l'Objectif 15.3 des ODD qui porte sur la NDT et une nouvelle initiative contre la sécheresse.

L'Égypte, au nom du Groupe des États arabes, a remercié les hôtes chinois et a reconnu l'esprit constructif qui a régné tout au long de la Conférence des Parties, notamment, pour ce qui concerne la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière et les migrations.

AIDER, Pérou, au nom des OSC, a noté que les OSC sont des acteurs clés de la Convention. Elle a invité la COP de la Convention à promouvoir la sécurité foncière, ainsi que les directives volontaires pour une gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêcheries et des forêts (DVG) dans la mise en œuvre de la NDT, en garantissant un consentement libre, préalable et éclairé. Elle a conclu que, compte tenu de leur engagement en faveur de la réalisation de la NDT, les OSC devraient être intégrées dans les processus futurs.

Le président de la COP 13, Zhang, a clos la réunion à 18 h 45.

BRÈVE ANALYSE DE LA COP 13

LA CNULD A FAIT DU CHEMIN EN CHINE

“Ne craignez pas de grandir lentement, ne craignez que de stagner” - proverbe chinois

Après des années de lente croissance, la COP 13 s'est ouverte sur une note d'espoir, en partie en raison du site magnifique et de la compétence organisationnelle exemplaire des hôtes qui ont inspiré de nombreuses mentions de la sagesse chinoise, tout au long de la réunion. Le CST et le CEAC ont terminé leurs travaux en avance du calendrier prévu, plusieurs décisions au cœur des négociations, comme celles portant sur l'adoption du Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2030, l'alignement de la Convention sur le Programme de développement durable pour l'horizon 2030 et l'amélioration des procédures de communications et de suivi, n'ayant pas été aussi polémiques que d'aucuns croyaient. Le lourd lifting opéré par le Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique (IWG-FSF) - et la session spéciale que le CEAC a consacrée à la question de la méthodologie en octobre 2016 - ont semblé porter leurs fruits, à Ordos. Comme cela a été noté dans bon nombre d'allocutions inaugurales, l'adoption, par la COP 12, de la NDT comme étant son objectif principal volontaire, étayée par le lancement de processus nationaux de fixation de cibles de NDT, par plus de la moitié des parties de la Convention, méritait d'être célébrée.

Cette brève analyse décrit quelques-uns des principaux résultats et accomplissements de la COP 13 et explore la façon dont les mesures prises pourraient aider à propulser la Convention dans sa prochaine phase stratégique.

LA NDT: GRÂCE SALVATRICE DE LA CNULD

“Mettre de l'huile sur le feu, attise les flammes”. - Proverbe chinois

Le but premier de la COP 12 était de parvenir à un accord sur la NDT en tant qu'objectif concret, bien que volontaire, pour guider la mise en œuvre et le suivi de la Convention, et de s'assurer de son alignement sur les ODD. Pour de nombreux observateurs, par conséquent, l'annonce du Brésil, au début des négociations, selon laquelle il rejoindrait le «club des pays ayant opté pour la fixation d'objectifs» (avec l'Inde et le Libéria, portant le nombre des pays adhérents à 113) était un bon indicateur des progrès réalisés depuis la COP 12 tenue à Ankara. Le Brésil, avec les États-Unis et plusieurs autres membres du GRULAC, s'était opposé à la fixation d'objectifs de NDT pour la CNULD dans son ensemble, rappelant le mandat de la Convention consistant à se concentrer sur les régions sèches, semi-arides et sous-humides sèches, en particulier en Afrique. La

décision du Brésil a donc été une indication claire que bien que l'objectif de NDT soit volontaire, beaucoup ont accepté sa valeur pour redynamiser la mise en œuvre sur le terrain, en particulier par des efforts continus visant à aligner les PAN existants sur le programme de développement durable pour l'horizon 2030 à travers l'ODD 15.3.

La COP 12 soulignant également la nécessité de mobiliser des moyens d'exécution suffisants pour que les pays puissent fixer leurs objectifs de NDT et entamer la mise en œuvre, le lancement du Fonds pour la NDT, à la clôture du segment de haut niveau, a suscité davantage d'espoirs de maintenir la dynamique de la COP précédente. Co-promu par le MM et Mirova, une société française de gestion d'actifs, le Fonds pour la NDT est décrit comme étant le premier «vecteur d'investissement à incidence mondiale, géré en mode privé», spécialement destiné à soutenir la mise en œuvre des ODD. Le lancement du Fonds a été largement accueilli avec satisfaction par les délégués de la COP 13, même si la capitalisation initiale de 300 millions de dollars soit bien inférieure à l'objectif annuel initialement annoncé de 2 milliards de dollars. La possibilité de renforcer les synergies au niveau de la mise en œuvre et d'alléger le fardeau des communications nationales a été encore mise en exergue avec l'annonce du MM, selon laquelle le mécanisme d'élaboration des projets, conçu conjointement avec les deux autres conventions de Rio, est proche du démarrage, dans le but de soutenir des projets qui permettent d'atteindre simultanément les objectifs des trois conventions.

Malgré ces signes prometteurs, cependant, les OSC et certains pays ont continué à se déclarer préoccupés par le fait que des investissements fonciers à grande échelle axés sur le profit ne s'intéresseront qu'au plus fructueux et ne feront pas avancer l'objectif principal de la Convention consistant à contribuer, à travers le soutien de la GDT, à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés stagnantes dans les zones les plus pauvres et les plus dégradées de la planète. Diverses décisions de la COP 13 ont ainsi souligné la nécessité de mobiliser, pour la Convention, des ressources financières supplémentaires auprès de sources multiples et de s'assurer du respect des normes environnementales et sociales les plus élevées dans la mise en œuvre des projets de NDT. En outre, le Cadre stratégique prend acte de la contribution potentielle des DVG à la mise en œuvre effective de la Convention.

RENFORCER LES LIENS ENTRE LA SCIENCE ET LA POLITIQUE: LA SAGA DE DEUX “LANCEMENTS”

“Il y a trois voies d'accès à la sagesse: la réflexion, l'imitation et l'expérience, parmi lesquelles, la voie de l'expérience est la plus amère ... Nous devons être prêts à partager notre sagesse”. - Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CNULD, citant Confucius à l'ouverture du segment de haut niveau.

Dès le début, l'une des principales contradictions au cœur du travail du CST a consisté en la manière de s'assurer de la crédibilité scientifique, tout en conditionnant des messages complexes dans des formulations pouvant inspirer l'action sur le terrain, y compris par les petits exploitants. Sur le premier point, au moins, plusieurs membres du CST ont semblé satisfaits des accomplissements de l'organisme consultatif scientifique de la Convention, l'ISP, dont le mandat était à l'étude après quatre années de travail. Ils se sont largement félicités de l'évaluation externe positive - due, en grande partie, au Cadre conceptuel scientifique, bien accueilli, pour la NDT qui a été finalisé avant la COP - avec des louanges adressées à l'organe à 20 membres, pour son efficacité et pour les étapes franchies en faveur de synergies accrues avec le GIEC, l'IPBES et d'autres initiatives scientifiques. La présentation du rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation de l'IPBES sur la ré-médiation à la détérioration des terres (RDT) a également permis de rappeler que la CNULD peut également «externaliser» le travail scientifique et permettre ainsi à l'ISP de concentrer ses énergies sur les besoins prioritaires déterminés par le CST.

Un autre produit informatif de la Convention, le Global Land Outlook (GLO), présenté également pour la première fois à la COP 13, a paru conçu pour jeter des passerelles entre la science, la politique et la pratique, en concentrant son message principalement sur les praticiens, tant les décideurs que les parties prenantes sur le terrain. Initialement annoncé à la

quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, tenue à Cancun en 2015, le GLO vise à fournir une analyse exhaustive autorisée des principales évolutions des phénomènes de DDTs à l'échelle mondiale, en partie inspirée du Global Environment Outlook d'ONU-environnement, en vue de fournir aux décideurs politiques une plate-forme empirique solide pour la prise de décisions et de mesures. Comme l'a expliqué la secrétaire exécutive, Barbut, lors du lancement, "l'Outlook présente une vision pour la transformation de la façon dont nous exploitons et gérons les terres parce que nous sommes tous des décideurs et que nos choix peuvent faire une différence, les petits pas comptent aussi". Le démarrage de la COP sur le GLO était relativement faible: il a eu lieu dans la salle d'exposition et n'a pas été formellement présenté au CST. L'équipe du Secrétariat, chargée de la sensibilisation, a fait observer que son lancement public a été un succès retentissant, de nombreux médias internationaux lui ayant réservé des manchettes. Comme l'a noté un membre du personnel, la CNUDL «s'est réservée le droit de la transmission du message» pour avoir alerté sur l'ampleur du problème au moyen de chiffres convaincants et de récits d'expériences vécues qui ont retenu l'attention d'un large public. Ainsi, bien que n'ayant pas entièrement approuvé la conduite de travaux futurs sur le GLO dans le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal à venir, le fait que le CST ait demandé à l'organe consultatif scientifique de la CNUDL de participer et de contribuer, dès le démarrage, à "une éventuelle" publication axée sur le suivi, indique qu'il est possible de régler la focalisation et d'affiner les messages, ainsi que d'autres produits du dispositif d'information de la CNUDL.

L'APPRENTISSAGE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: CONSTITUENT-ILS LE CHAÎNON MANQUANT?

"Dans trois personnes qui marchent, je trouverai assurément quelque chose à apprendre" - Confucius

Les rôles d'échange d'information et de renforcement des capacités dans le domaine de la diffusion et de l'adaptation des bonnes pratiques en matière de lutte contre les DDTs a toujours été au cœur de cette Convention. A travers leur appel à une décision spécifique de la COP portant sur la création de capacités, les promoteurs cherchaient à améliorer la mise en œuvre de la CNUDL par «l'approfondissant, le renforcement et la promotion de la création des capacités». L'une des intentions sous-jacentes était non seulement de renforcer les compétences scientifiques et techniques des parties prenantes de la CNUDL, mais de «démocratiser» l'échange d'information en exploitant efficacement diverses sources de d'informations et acteurs. Ce dernier point a été particulièrement souligné par les OSC, qui ont souvent exprimé leur déception que, contrairement au secteur privé, leur rôle n'a pas été explicitement reconnu dans le projet initial du Cadre stratégique. Ils ont rappelé aux délégués que de nombreuses solutions liées à la GDT, telles que le terrassement, la récolte des eaux et les techniques agro-forestières, sont peu coûteuses et facilement reproductibles, et que ce sont les OSC qui sont à l'avant-garde en travaillant avec les communautés locales pour étendre ces pratiques. Cette critique faisait écho aux préoccupations exprimées lors des COP précédents, selon lesquelles les efforts déployés par la CNUDL pour l'intégration du secteur privé semblent être au prix de l'aliénation des OSC et que la Convention devra peut-être trouver un moyen de s'engager de façon plus significative avec les deux parties prenantes.

La composante institutionnelle du renforcement des capacités, bien que non mentionnée explicitement dans la décision, était un thème central, en particulier pour les pays du GRULAC. Cela a semblé mettre en exergue la perception générale selon laquelle les espaces virtuels - tels que le Centre d'information de la Convention, largement accueilli avec satisfaction - ne sauraient compenser pleinement le rôle joué par les relais «physiques» plus proche de lieu où la Convention est mise en œuvre. Plusieurs groupes régionaux ont appelé à une focalisation renouvelée sur la mobilisation des ressources pour le renforcement des unités

de coordination régionales et sous-régionales qui, de l'avis de certains, n'ont pas été en mesure de remplir leur mandat de facilitation des échanges d'informations, en particulier, celles ayant trait aux enseignements tirés spécifiques au contexte.

S'agissant de la COP elle-même en tant qu'opportunité d'apprentissage et de consensus, certains observateurs ont souligné que cette COP, en rupture avec la tradition passée, a choisi d'examiner la plupart de ses thèmes dans des groupes de contact fermés. Les séances plénières ont été réservées aux déclarations officielles et les vraies négociations ne se sont déroulées qu'à huis clos, autant de séances où les non-parties n'étaient pas autorisées et les petites délégations n'étaient pas en mesure de participer de manière significative.

QUELLE SUITE POUR LA CNUDL?

"Préparez-vous à l'avenir en vous adossant sur le passé". - Proverbe chinois

Les dialogues ministériels de la CNUDL se concentrent généralement sur les thèmes politiques émergents, et sur ce point, la COP 13 n'a pas fait exception. Les sujets de cette année ont reçu une forte approbation dans les résultats finaux: la sécheresse, qui était la question principale pour le Groupe africain, a bénéficié d'une attention supplémentaire après avoir été intégrée comme l'un des objectifs stratégiques spécifiques du Cadre stratégique. La décision concernant la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes a adopté un plan d'action sexe-spécifique, rétablissant ainsi, de l'avis de certains délégués et représentants d'OSC, un meilleur équilibre entre la focalisation sur le volet environnemental et celle sur le volet social de la Convention, conformément au Programme de développement durable pour l'horizon 2030. Toutefois, la proposition de décision sur l'exploration des liens entre les DDTs, la paix et la sécurité, communément appelée «décision sur la migration» a fait, elle, un atterrissage forcé à Ordos. Le co-parrainage de la résolution par l'UE et le Sénégal a eu une valeur symbolique importante en révélant le caractère mondial et interconnectée des impacts des DDTs. Cependant, il y a eu une certaine réticence à ouvrir des négociations sur le texte, certaines délégations ayant évoqué un vice de procédure, vu qu'elle a été présentée par le parterre et non dans un rapport élaboré avant la COP, permettant de guider les discussions. La décision s'est finalement affinée mieux que prévu, les délégués y acceptant de renforcer la coopération internationale et de promouvoir le rôle positif que la GDT est en mesure de remplir dans le cadre de la lutte contre les DDTs qui constituent l'un des facteurs de la migration. De même, suite à de longues négociations menées le jour de la clôture de la COP, les délégués devaient également adopter un bref document décisionnel sur les tempêtes de sable et de poussière, thème de la troisième table ronde ministérielle.

L'annonce de la Chine selon laquelle elle continuera à soutenir l'initiative «Belt and Road Cooperative Mechanism for Combating Desertification», qui est un partenariat multipartite qui porte sur des projets d'économie verte dans des dizaines de pays de la région et au-delà, a constitué un exemple pratique de la traduction des défis mondiaux en actions concrètes sur le terrain.

Pour conclure, on peut dire, sans crainte de se tromper, que dans l'ensemble, la COP 13 a honoré ses engagements sur au moins quatre fronts: approbation d'un Cadre stratégique et d'un programme d'action aligné sur les ODD et sur le Programme de développement durable pour l'horizon 2030; réaffirmation du rôle de ses organes consultatifs scientifiques; lancement d'un processus unifié pour les communications nationales et le suivi; et l'amélioration des moyens d'exécution à travers le lancement du Fonds pour la NDT et la poursuite de la collaboration avec le FEM. Beaucoup estiment, par conséquent, que la CNUDL est sur une assise plus sûre et qu'elle est en train d'établir, en particulier pour ce qui concerne la NDT, un programme de renforcement des synergies avec les autres conventions de Rio. Néanmoins, l'efficacité du Fonds pour la NDT quant au respect de sa promesse de promouvoir des projets «transformationnels» pour la majorité des parties, reste, selon certains, à jauger.

RÉUNIONS A VENIR

Edition 2017 de la Semaine Climatique de NYC: La 9ème Semaine climatique annuelle de NYC aura lieu durant le débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle rassemblera des dirigeants d'entreprises et des responsables gouvernementaux pour une démonstration de la façon dont les investissements continus dans l'innovation, la technologie et l'énergie propre entraîneront une rentabilité et nous conduiront vers une économie mondiale à émissions nulles. **dates:** 18-24 septembre 2017 **lieu:** New York City, États-Unis **contact:** The Climate Group **courriel:** info@theclimategroup.org **www:** https://www.theclimategroup.org/ClimateWeekNYC

Réunion préparatoire régionale de la CESAO pour le Pacte mondial sur les migrations: La première phase du processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprend des réunions préparatoires organisées par les commissions régionales des Nations Unies. **dates:** 26-27 septembre 2017 **lieu:** Beyrouth, Liban **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** http://refugeesmigrants.un.org/contact **www:** http://refugeesmigrants.un.org/regional-consultations

Edition 2017 sur l'environnement et les situations d'urgence: Le Forum sur l'environnement et les situations d'urgence (EEF) est un événement mondial organisé par ONU-Environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Le Forum 2017 de l'environnement et des situations d'urgence explorera le lien entre les risques environnementaux et les crises humanitaires et les évolutions mondiales. Il fournira une plate-forme pour la prise de mesures permettant de renforcer la résilience de l'environnement, en mettant davantage l'accent sur la volonté des parties prenantes d'aborder les dimensions environnementales des situations d'urgence. **dates:** 26-28 septembre 2017 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** UN Environment/OCHA Joint Unit **courriel:** ochaunep@un.org **www:** http://ecentre.org/eef/

Sixième session thématique informelle pour le Pacte mondial sur les migrations: La première phase du processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprend une série de six sessions thématiques informelles organisées par la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. La sixième session thématique abordera: «les migrations irrégulières et les voies régulières, y compris le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications, et autres mesures pertinentes.» **dates:** 12-13 octobre 2017 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** http://refugeesmigrants.un.org/contact **www:** http://refugeesmigrants.un.org/labour-mobility

Réduire l'inégalité dans un monde en turbulence: Stratégies de mise à l'échelle visant à sécuriser les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes: Cette conférence vise à faire progresser les efforts conjoints visant à garantir les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes. **dates:** 4-5 octobre 2017 **lieu:** Stockholm, Suède **contact:** Rights and Resources Initiative **courriel:** conference@rightsandresources.org **www:** https://communitylandrights.org/

Deuxième audition multipartite sur le Pacte mondial sur les migrations: La première phase du processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprend des auditions multipartites interactives informelles. **date:** 11 octobre 2017 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** http://refugeesmigrants.un.org/contact **www:** http://refugeesmigrants.un.org/multi-stakeholder-hearings-0

Quarante-quatrième session du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA 44): La quarante-quatrième session du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (SFC 44) se tiendra sous le thème «Faire une différence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelles». L'ordre du jour de la session couvrira: le CSA et les ODD; la nutrition; la convergence des politiques; actualisation des champs de travail et d'activité; une évaluation indépendante du CSF; et les thèmes critiques émergents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. **dates:** 9-13 octobre 2017 **lieu:** Rome, Italie **contact:** CFS Secretariat **courriel:** cfs@fao.org **www:** http://www.fao.org/cfs/home/plenary/cfs44/en/

Réunion préparatoire régionale de la CEA pour le Pacte mondial sur les migrations: La première phase du processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprend des réunions préparatoires des Commissions régionales des Nations Unies. La Commission

économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) organise la réunion préparatoire régionale africaine. **dates:** 14-15 octobre 2017 **lieu:** Kigali, Rwanda **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** http://refugeesmigrants.un.org/contact **www:** http://refugeesmigrants.un.org/regional-consultations

Edition 2017 du Sommet populaire sur le climat: Cet événement se déroulera immédiatement avant et parallèlement à la COP 23. Le Sommet populaire sur le climat fournira un espace de réseautage et d'échange d'informations sur les questions liées à la justice climatique. Des réunions nocturnes se tiendront du 3 au 5 novembre. Du 6 au 7 novembre, plus de 50 ateliers débattront de la mise en pratique d'une transition socio-écologique, envisageront des luttes mondiales pour la justice climatique et partageront des compétences et créeront des réseaux. **dates:** 3-7 novembre 2017 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** People's Climate Summit **courriel:** contact@pcs2017.org **www:** https://pcs2017.org/

COP 23 de la CCNUCC: Les Fidji organiseront la 23e session de la Conférence des Parties (COP 23) à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Bonn (Allemagne), siège du Secrétariat de la CCNUCC. **dates:** 6-17 novembre 2017 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/meeting/10084.php

Réunion préparatoire régionale de la CESAP pour le Pacte mondial sur les migrations: La première phase du processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprendra des réunions préparatoires des Commissions régionales des Nations Unies. La Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) organisera une réunion préparatoire régionale. **dates:** 6-8 novembre 2017 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** http://refugeesmigrants.un.org/contact **www:** http://refugeesmigrants.un.org/regional-consultations

Forum sur l'innovation durable 2017: Cet événement axé sur les entreprises aura lieu durant la COP 23. Etant, maintenant, dans sa huitième année, l'événement devrait réunir plus de 600 participants, y compris des décideurs nationaux et locaux, des institutions des Nations Unies, des chefs d'entreprise, des investisseurs et des ONG internationales. Des débats et des discussions auront lieu sur: les énergies renouvelables; l'économie circulaire; la gestion durable des sols et des eaux; les marchés du carbone; le financement de la lutte contre le changement climatique; et l'innovation climatique dans les régions émergentes. **dates:** 13-14 novembre 2017 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Climate Action **téléphone:** +44-20-7871-0173 **télécopie:** +44-20-7871-0101 **courriel:** info@climateactionprogramme.org **www:** http://www.cop-23.org/

Conférence sur les politiques foncières en Afrique (CLPA-2017): La Conférence se tiendra sous le thème «L'Afrique que nous voulons: réaliser une transformation socio-économique à travers un accès inclusif et équitable des Jeunes à la terre», en soutien à la déclaration de l'Union africaine de 2017, Année de la jeunesse. Le format de la Conférence comprendra des séances plénières et des séances de travail parallèles, des manifestations parallèles, des expositions et l'utilisation des médias sociaux pour atteindre un public plus large, y compris les jeunes. Elle vise à approfondir les capacités en matière de politique foncière en Afrique en améliorant l'accès aux connaissances et à l'information sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières. **dates:** 14-17 novembre 2017 **lieu:** Addis-Ababa, Ethiopie **contact:** UN Economic Commission for Africa **courriel:** eca-africallandconference@un.org **www:** http://www.uneca.org/clpa2017

53ème réunion du Conseil du FEM: La réunion sera précédée par la Consultation FEM-OSC, le 27 novembre. Le dernier jour, le Conseil se réunira en tant que Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les pays les moins avancés) et du Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF), également au même endroit. **dates:** 28-30 novembre 2017 **lieu:** Washington D.C., États-Unis **contact:** GEF Secretariat **courriel:** https://www.thegef.org/contact **www:** https://www.thegef.org/council-meetings

4ème Conférence scientifique mondiale sur l'agriculture tenant compte du changement climatique: La 4ème conférence scientifique mondiale sur l'agriculture résiliente au changement climatique (CSA) sera organisée autour du thème «Catalyse des innovations et des actions locales pour accélérer l'extension du

CSA». **dates:** 28-30 novembre 2017 **lieu:** Johannesburg, Afrique du Sud **contact:** Conference Organizers **courriel:** csa2015.montpellier@agropolis.fr **www:** <http://csa2017.nepad.org/en/>

Édition 2017 de la Journée Mondiale des sols: La Journée Mondiale de la terre est commémorée chaque année depuis 2013, après l'adoption d'une résolution du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), appelant le système mondial des Nations Unies à reconnaître, le 5 décembre, comme journée mondiale des sols, et à institutionnaliser son observance. **date:** 5 décembre 2017 **lieu:** partout dans le monde **contact:** Global Soil Partnership Secretariat **courriel:** GSP-Secretariat@fao.org **www:** <http://www.fao.org/global-soil-partnership/world-soil-day/en>

OSASTT-21 et Groupe de travail 10 sur l'article 8 (j) de la CDB: L'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique (CBD) sur les avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) abordera, entre autres, les liens entre les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité et les ODD, la biodiversité et la santé, et l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures. La dixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée de la CDB sur l'article (8 j) et les dispositions connexes, se réunira parallèlement à l'OSASTT-21. **dates:** 11-16 décembre 2017 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** CBD Secretariat **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/meetings/>

Troisième audition multipartite sur le Pacte mondial sur les migrations: Le processus préparatoire du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière comprendra des auditions multipartites interactives informelles. **date:** 18 décembre 2017 **lieu:** siège de l'ONU, New York **contact:** UN Refugees and Migrants **courriel:** <http://refugeesmigrants.un.org/contact> **www:** <http://refugeesmigrants.un.org/regional-consultations>

Forum sur les paysages mondiaux: Le Global Landscapes Forum (GLF) est conçu pour produire et diffuser des données et pour accélérer l'action de construire des paysages les plus résilients, respectueux du climat, divers, équitables et productifs. Le GLF utilise cette approche autour de cinq grands thèmes: la restauration, le financement, les droits, la mesure des progrès et la nourriture et les moyens de subsistance. Le forum axé sur la science réunit diverses parties prenantes pour partager les connaissances et les bonnes pratiques pour produire des contributions collaboratives à la réalisation du Programme de développement durable, pour l'horizon 2030. **dates:** 19-20 décembre 2017 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Global Landscapes Forum **courriel:** <http://www.landscapes.org/contact-us/> **www:** <http://www.landscapes.org/glf-bonn/>

IPBES-6: La sixième session de la Plate-forme intergouvernementale pour les sciences et les politiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques (IPBES) examinera, pour approbation, quatre évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et une évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres. La plénière devrait également organiser des élections régulières du Groupe d'experts multidisciplinaire et examiner l'efficacité de la Plate-forme. **dates:** 18-24 mars 2018 **lieu:** Medellin, Colombie **contact:** IPBES Secretariat **téléphone:** +49-228-815-0570 **courriel:** secretariat@ipbes.net **www:** www.ipbes.net/

OSASTT-22 DE LA CDB: La vingt-deuxième réunion de l'OSASTT de la CDB abordera, entre autres: les aires protégées, la biodiversité marine et côtière, la biodiversité et les changements climatiques, et l'information sur les séquences numériques relatives aux ressources génétiques. **dates:** 2-7 juillet 2018 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** CBD Secretariat **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/meetings/>

SBI-2 de la CDB: L'Organe subsidiaire de la CDB sur la mise en œuvre abordera: l'examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya, le mécanisme multilatéral de partage des avantages multilatéraux prévu par le Protocole, et les mécanismes spécialisés d'accès et de partage des avantages internationaux à la lumière de l'article 10 du Protocole de Nagoya. **dates:** 9-13 juillet 2018 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** CBD Secretariat **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/doc/?meeting=5691>

COP14 DE LA CDB: La quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait se tenir en novembre 2018 en Egypte. **dates:** 10-22 novembre 2018 (à confirmer) **lieu:** Sharm El-Sheikh, Egypte (à confirmer) **contact:** CBD Secretariat **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** www.cbd.int/meetings/

CEAC 17 de la CNULD: La CEAC 17 est provisoirement prévue à Bonn, en Allemagne, ou tout autre lieu disposant de facilités de conférence de l'ONU, au cas où aucune partie ne propose une offre pour l'accueil de la session et pour la couverture des coûts marginaux. **dates:** second semestre 2018 **lieu:** TBD **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898/99 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

COP 14 de la CNULD: La COP 14 est provisoirement prévue à Bonn, en Allemagne, en automne 2019, ou à un autre endroit organisé par le Secrétariat en consultation avec le Bureau de la COP, au cas où aucune partie ne propose une offre pour l'accueil de la session et pour la couverture des coûts marginaux. **dates:** dernier trimestre 2019 **lieu:** à convenir **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898/99 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>
Pour toute autre réunion à venir, consulter <http://sdg.iisd.org>

LEXIQUE

CDB	Convention de la diversité biologique
ECO	Europe centrale et orientale
COP	Conférence des Parties
GC	Grande Commission
CEAC	Comité pour l'examen de la mise en application de la Convention
OSC	Organisations de la société civile
CST	Comité de la Science et de la Technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
GLO	Global Land Outlook
MM	Mécanisme Mondial
GRULAC	Groupe des États d'Amérique Latine et des Caraïbes
FPHN	Forum politique de haut niveau sur le développement durable
IPBES	Plate-forme Intergouvernementale Science-Politique sur la biodiversité et les services des écosystèmes
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat
IRP	Groupe ressource international sur l'environnement
ITPS	Groupe technique sur les sols du Partenariat intergouvernemental sur les ressources édaphiques mondiales
IWG-FSF	Groupe de travail intergouvernemental sur le cadre stratégique futur
NDT	Neutralité de la dégradation des terres
EDRT	Évaluation de l'IPBES de la dégradation et restauration des terres
BMD	Banques multilatérales de développement
PAN	Programmes d'action nationaux
PRAIS	Examen et évaluation du rendement du système de mise en œuvre
ODD	Objectifs du développement durable
GDT	Gestion durable des terres
SKBP	Portail de courtage des connaissances scientifiques
ISP	Interface Science-Politique
Stratégie	Plan-cadre stratégique pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
DVGT	Directives volontaires sur une gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêcheries et des forêts